ANALYSE SYNTHÉTIQUE DES EFFETS

principaux de la COVID au Togo

Septembre 2020

PNUD

DATA-POP ALLIANCE

ADE ANALYSIS FOR ECONOMIC DECISIONS

Table de Matières

1. Introduction 4

2. Le contexte de la COVID au Togo 6

2.1. Situation épidémiologique : les derniers chiffres et développements 7

2.2. Envergure actuelle du dispositif de lutte 8

2.3. Financement de la gestion de la réponse COVID-19..11

3. Environnement macroéconomique 12

3.1. La croissance économique et la performance 13

3.1.1. Les effets sectoriels des branches de production 14

3.2. Echanges externes : importations et exportations ...15

3.2.1. Les investissements 15

3.2.2. Transferts de fonds 16

3.3. Finances publiques 16

3.3.1. Balance des paiements et la situation monétaire intégrée 17

3.3.2. Dette publique extérieur et dette intérieure 17

3.4. Messages clés 17

4. Économie : Focus sur les PMEs et le secteur informel ..19

4.1. La situation avant la COVID et les vulnérabilités principales 20

4.2. Effets à court-terme des mesures COVID sur les vulnérabilités identifiées 20

4.3. Messages clés 21

5. Pauvreté multidimensionnelle 23

5.1. Développement humain 23

5.2. Pauvreté et inégalité 23

5.3. Protection sociale et services de base 24

5.4. Santé et système de santé au Togo 25

5.5. Eau, Hygiène et Assainissement 28

5.6. Education 29

5.7. Messages clés 30

6. Sécurité alimentaire et nutritionnelle 32

6.1. La situation avant la COVID 33

6.2. Effets court-terme des mesures COVID 34

6.3. Messages clés 35

7. (In)égalité liées au genre 36

7.1. Les vulnérabilités principales liées au genre 37

7.2. Messages clés 38

8. Résumé des études et enquêtes en cours 39

8.1. Pistes de recherche possibles par secteur 43

9. Conclusion 45

10. Bibliographie 47

Tableaux

Tableau 1. Les cas COVID au Togo et les pays voisins (20 août 2020). 8

Tableau 2. Projections de croissance et indicateurs macroéconomiques post-COVID. 14

Tableau 3. Contribution des branches d'activité au taux de croissance du PIB réel. 27

Tableau 4. Prévision du niveau de la dette extérieure publique en 2019 et 2020. 27

Tableau 5. Répartition régionale de personnels de santé par 10.000 habitants. 28

Tableau 6. Matrice des secteurs couverts par chaque étude et/ou enquête sur l'impact de la COVID-19 au Togo réalisées et étudiées. 42

Tableau 7. Le résumé des enquêtes 42

Tableau 8. Le résumé des études 43

Figures

Figure 1. L'évolution du nombre cumulatif des cas confirmés de la COVID-19 au Togo (au 20 août 2020). 7

Figure 2. Les cas confirmés journaliers au Togo. 7

Figure 3. Le nombre de cas confirmés cumulés par un million de personnes des pays voisins du Togo. 8

Figure 4. Évolution comparée de la croissance réelle du Togo des zones économiques de la CEDEAO : UEMOA et pays hors UEMOA 13

Figure 5. Evolution de l'IDH au Togo. 24

Figure 6. Evolution des abandons scolaires en fonction de la baisse du revenu des ménages. 28

Encandrés

Encandré 1. La chronologie des événements et des mesures de confinement. 10

Encandré 2. Programme Novissi. 26

1.
Introduction

L'Afrique subsaharienne, comme le monde entier, est confrontée à une crise sanitaire et économique sans précédent. Cette crise a des répercussions socioéconomiques profondes menaçant d'inverser les progrès constatés ces dernières années sur le front du développement humain et économique. La propagation du virus, si elle n'est pas maîtrisée, risque de submerger des systèmes de santé qui sont déjà fragiles. Pendant le mois de juillet, le nombre de cas confirmés de COVID-19 en Afrique subsaharienne a doublé, dépassant 1 million sur le continent africain[1].

La peur a aggravé la crise, tout en amenuisant les liens sociaux et en exacerbant l'impact potentiel de la pandémie, entraînant la fermeture des écoles, des entreprises et des frontières, réduisant les échanges commerciaux, freinant les investissements et atténuant par conséquent les perspectives de croissance pour les années à venir. Par conséquent, il est crucial d'engager un soutien budgétaire en temps voulu pour limiter la propagation du virus, protéger les acteurs des différents secteurs prioritaires et les ménages vulnérables, atténuer l'impact économique global et promouvoir une reprise rapide, afin d'empêcher que les pertes économiques deviennent permanentes.

Le Gouvernement togolais et ses partenaires au développement se doivent de conjuguer leurs efforts afin de contenir les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les secteurs prioritaires du pays, en toutes circonstances, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2018-2020).

C'est dans ce contexte, et s'appuyant sur la stratégie de données du Togo lancée en 2019, que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Togo fait recours à Data-Pop Alliance (DPA) pour aider les autorités et la société togolaises à faire face à la COVID-19. Afin d'identifier les impacts de la pandémie de COVID-19 au Togo, le PNUD, en partenariat avec DPA, propose une analyse synthétique des impacts principaux de la crise de la COVID sur le pays en s'intéressant principalement aux secteurs prioritaires de développement avant la COVID-19, en utilisant les analyses, études et données disponibles les plus récentes.

L'objectif de l'analyse synthétique est d'examiner de manière quantitative et qualitative les études et données disponibles du pays, en prenant particulièrement en compte les secteurs prioritaires considérés par le PNUD, à savoir l'économie (PME et secteur informel), la protection sociale, les services de base, la sécurité alimentaire, avec une perspective transversale de genre. De façon spécifique, ce document tente pour chaque secteur prioritaire identifié ci-dessus de : (i) présenter la situation avant la COVID-19 (base de référence), et identifier les effets et impact principaux de la COVID-19 ; (ii) étudier le contenu et les conclusions des études réalisées sur l'impact de la COVID-19 et relever les limites et/ou les écarts potentiels, et (iii) analyser comment les limites des données classiques peuvent être complétées par des données de sources alternatives pour répondre à la crise de la COVID-19.

L'analyse synthétique du pays, avec une focalisation sur les secteurs sélectionnés, est structurée en 9 chapitres, y compris la présente introduction (chapitre 1). Le chapitre 2 présente le contexte de la COVID-19 au Togo, y compris la situation épidémiologique de la pandémie de la COVID-19 et les mesures prises dans le pays. Dans les chapitres 3 à 7, nous résumons les effets principaux sur les secteurs prioritaires sur la base des études et données disponibles pour le Togo. Le chapitre 8 présente le sommaire des études et des enquêtes réalisées et met en exergue les lacunes potentielles par secteur en termes d'informations et d'analyses potentiellement utiles pour nourrir la réflexion sur l'analyse de l'impact de la COVID-19 prévue, et le chapitre 9 présente les conclusions de l'analyse synthétique du pays.

1 Burke, Jason. "Total Confirmed Coronavirus Cases in Africa Pass 1 Million." The Guardian, Guardian News and Media, 6 Aug. 2020, www.theguardian.com/world/2020/aug/06/total-confirmed-coronavirus-cases-in-africa-pass-1-million.

2.
Le contexte de la COVID-19 au Togo

2.1. Situation épidémiologique : les derniers chiffres et développements

La COVID-19 a été détectée pour la première fois au Togo le 6 mars 2020. La propagation du virus s'est accélérée fin mars (voir Figure 1) et le 3 avril 2020, le Togo enregistrait 116 cas confirmés (dont 42 cas actifs, 65 guérisons) et 9 décès. Trois mois plus tard, le nombre de cas positifs a été multiplié par 9,1 et est passé à 1060 cas confirmés dont 308 cas actifs, 729 guérisons et 22 décès.

La Figure 2 ci-dessous montre l'évolution journalière des nouveaux cas confirmés au Togo.

Figure 1. L'évolution du nombre cumulatif des cas confirmés de la COVID-19 au Togo (au 20 août 2020).

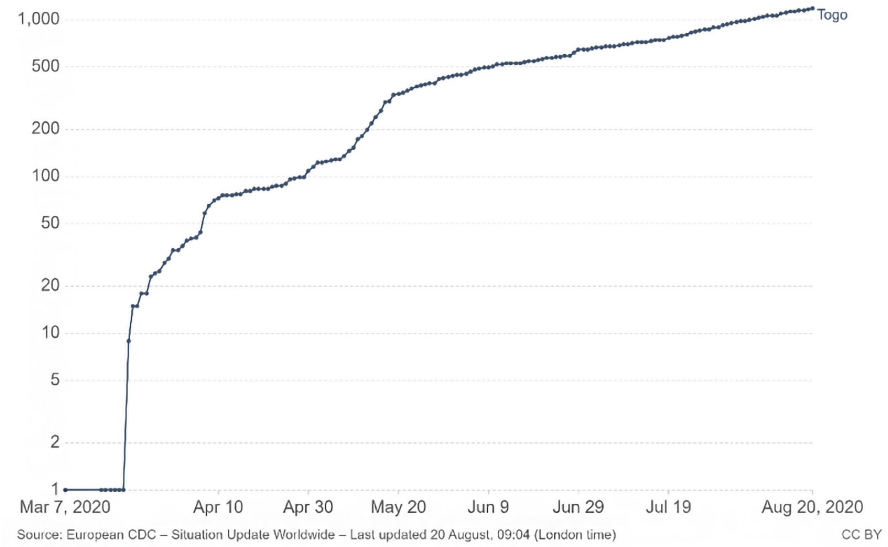

Source : Our World in Data, "https://ourworldindata.org/coronavirus"

Figure 2. Les cas confirmés journaliers au Togo.

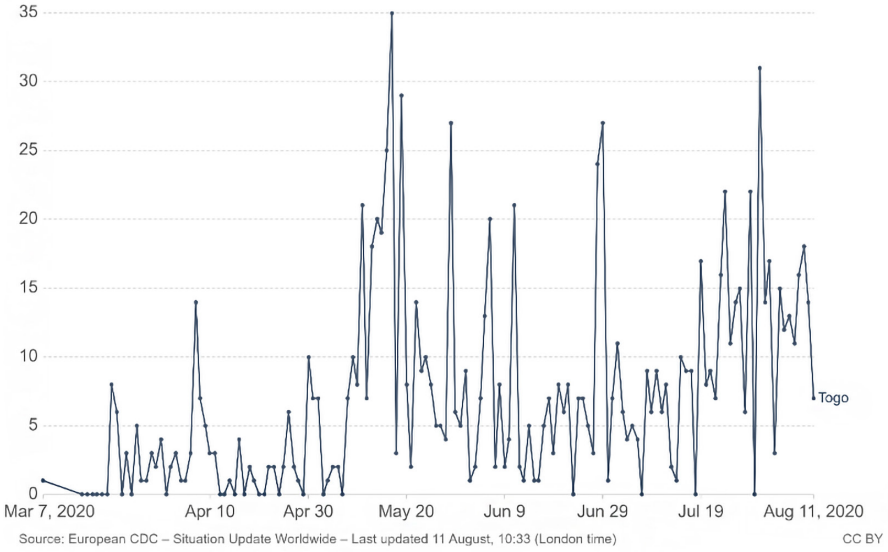

Source : Our World in Data, "https://ourworldindata.org/coronavirus"

Dans la zone de l'UEMOA, le bilan sanitaire de la COVID-19 au 9 août 2020 selon les données de l'OMS montre qu'il y avait 37 838 cas confirmés, dont 27 549 personnes guéries soit 72,80 %, et 675 décès soit 1,8 % des cas. La Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Mali, et la Guinée-Bissau sont les pays les plus touchés de l'UEMOA. Parmi les pays voisins du Togo, il s'avère que le Ghana est le plus touché (Tableau 1). Le risque d'importation de nouveaux cas reste non négligeable et devrait donc susciter beaucoup de vigilance dans l'application des mesures de protection aux frontières.

Tableau 1. Les cas COVID au Togo et les pays voisins (20 août 2020).

	Togo	Ghana	Burkina Faso	Bénin
Nombre de cas confirmés	1 190	43 260	1 292	2 095
Nombre de cas guéris	875	41 276	1 026	1 690
Nombre de cas décès	27	261	55	39

Source: "Center for Systems Science and Engineering (CSSE)" de University Johns Hopkins, https://github.com/CSSEGISandData/COVID-19.

Alors qu'en nombre absolu le Togo a le plus petit nombre de cas confirmés et de décès parmi les pays voisins, une comparaison des cas par million d'habitants démontre que le nombre des cas confirmés cumulés au Togo est proche du nombre du Bénin et supérieur à celui du Burkina Faso (Figure 3).

et d'assainissement adéquates, d'eau courante (les gens partagent les latrines et les puits) et d'électricité (sans possibilité de stocker au froid les aliments à la maison, les gens doivent se rendre régulièrement au marché). De plus, l'éloignement social dans ces communautés est particulièrement compliqué.

2.2. Envergure actuelle du dispositif de lutte

Etant donné la propagation rapide du coronavirus et le danger que cela pose pour des systèmes de santé peu préparés, le gouvernement du Togo a pris un certain nombre de mesures destinées à limiter la transmission et la contagion du coronavirus dans les communautés, des mesures sanitaires destinées à renforcer le système de santé et la capacité à réagir, ainsi que des mesures sociales et économiques destinées à atténuer les effets et l'impact socioéconomiques sur les populations les plus vulnérables.

Figure 3. Nombre de cas confirmés cumulés par million de personnes, comparaison entre les pays voisins du Togo.

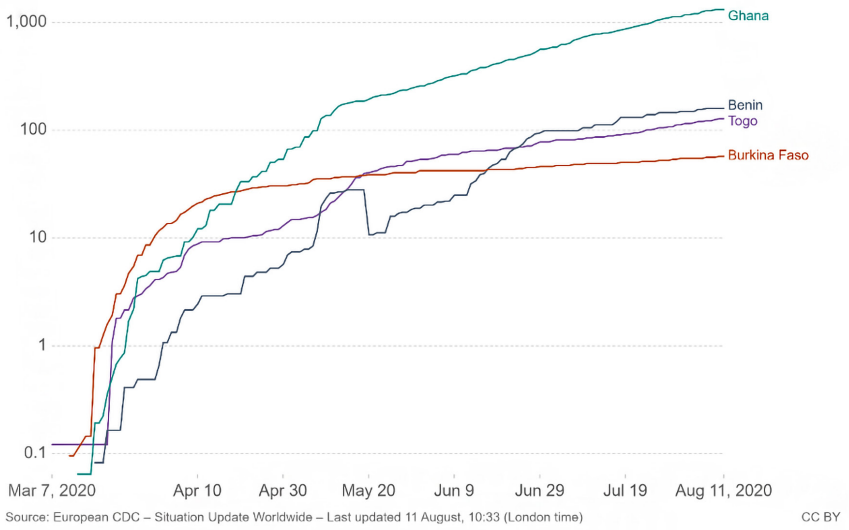

Source : Our World in Data, "https://ourworldindata.org/coronavirus"

Cependant, il est important de noter que dans la mesure où la capacité de dépistage par des tests PCR est limitée, le nombre de cas réels peut être encore plus élevé. Il est donc essentiel de maintenir les mesures de prévention ciblée pour limiter la transmission communautaire et éviter ainsi l'engorgement du système de santé. Compte tenu de la faiblesse des systèmes de santé, il serait difficile de ralentir la transmission du virus dans les communautés pauvres qui ne disposent pas d'infrastructures d'hygiène

Au niveau des instances décisionnelles, un Comité de crise a été créé pour évaluer la situation et prendre les décisions qui s'imposent au fil de l'évolution de la situation, et une Coordination nationale de gestion de la riposte à la COVID-19 a été mise en place pour assurer la coordination interministérielle de la mise en œuvre des décisions gouvernementales[2].

2 Note d'analyse des impacts socioéconomiques potentiels du COVID-19 et des mesures de riposte, Centre autonome d'études et de renforcement des capacités pour le développement au Togo, avril 2020.

Les principales mesures sanitaires

Parmi les principales mesures sanitaires, il a été décidé par un décret présidentiel du 21 mars 2020 que le Centre Hospitalier Régional (CHR) de Lomé-Commune soit dédié uniquement à la prise en charge des maladies infectieuses. Au-delà de cette mesure, des centres de traitement dédiés à la prise en charge des cas de COVID-19 et des hôtels de confinement ont été désignés à travers le pays, comme suit :

Trois centres à Lomé : CHR - Lomé commune (centre de prise en charge), hôtel EDA-OBA (lieu de confinement/ quarantaine) et hôtel Graal (lieu de confinement/ quarantaine),

- Trois centres à Lomé : CHR - Lomé commune (centre de prise en charge), hôtel EDA-OBA (lieu de confinement/ quarantaine) et hôtel Graal (lieu de confinement/ quarantaine),
- Quatre dans la région Maritime : CHR-Tsévié (centre de prise en charge), CHP-Vogan, CHP-Aného (centre de prise en charge), Centre communautaire d'Afagnan (centre de prise en charge),
- Deux dans les Plateaux : CHP-Kpalimé (centre de prise en charge), CHR-Atakpamé (centre de prise en charge),
- Un dans la région Centrale : CHR-Sokodé (centre de prise en charge),
- Deux à Kara : CHU-Kara (centre de prise en charge) et CHR-Kara[3] et
- Un centre de prise en charge, le Centre de Dalwak, dans la région des Savanes.

Au niveau du système de santé, parmi les problèmes constatés en début de crise sanitaire, il a été relevé que ces centres de traitement n'avaient pas suffisamment de lits, d'équipements et de médicaments. Une nette amélioration est constatée aujourd'hui grâce aux équipements de protection individuelle et aux intrants d'hygiène qui ont été mis à la disposition des agents de santé (Banque mondiale)[4].

Les principales mesures sociales:

- L'annonce le 1er avril 2020 de la création d'un Fonds national de solidarité et de relance économique de 400 milliards FCFA.
- Un programme de transferts monétaires nommé NOVISSI visant les personnes (vulnérables) les plus affectées par la crise a été mis en place pendant la période de l'état d'urgence (trois mois à partir du 1er avril).
- Les paiements pour l'eau et l'électricité ont été suspendus pendant la même période pour les tranches sociales les plus vulnérables, et les frais de branchements à l'eau ont été réduits de 75 000 à 25 000 FCFA.
- Création d'une force anti-pandémie de 5 000 hommes.
- Grâce présidentielle accordée à 1 048 détenus pour désengorger les prisons.

Les principales mesures économiques et fiscales :

- Possibilité de mise au chômage technique par l'employeur de tout ou partie du personnel de l'entreprise, conformément au code du travail.
- Mise en place de mesures et d'équipes d'inspecteurs de commerce, d'agents de santé et de forces de l'ordre sur l'ensemble du territoire pour des contrôles inopinés des prix des produits médicaux et alimentaires (les denrées de première nécessité) afin d'éviter les hausses de prix non justifiées.
- Déblocage d'une enveloppe de deux milliards FCFA par le gouvernement pour les actions urgentes de riposte à la crise.
- Report si nécessaire des paiements fiscaux prévus au cours de cette période (TVA, impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu des résidents et non-résidents).
- Mesures spécifiques pour soutenir la production agricole et assurer l'autosuffisance alimentaire, tout comme celles en soutien à la consommation, la production, la sauvegarde de l'emploi ou la situation fiscale des entreprises.

3 A Kara le CHU a servi de centre de prise en charge des cas malades. Le CHR par contre n'a pas vraiment joué de rôle ni dans la prise en charge ni dans la mise en quarantaine.

4 Banque mondiale, 2020, *Togo COVID-19 Emergency Response and System Preparedness Strengthening*, documents1.worldbank.org/curated/en/953211586451699422/pdf/Project-Information-Document-Togo-COVID-19-Emergency-Response-and-System-Preparedness-Strengthening-P173880.pdf.

Encadré 1. Chronologie des événements et des mesures de confinement.

- **16 mars 2020:** Annulation de tous les événements internationaux prévus au Togo et suspension des missions officielles non essentielles vers les pays à haut risque ;
- **19 mars 2020:** Interdiction de tout rassemblement de plus de 100 personnes sur toute l'étendue du territoire nationale, à partir de minuit ;
- **20 mars 2020:** Fermeture pour plus de deux semaines, à partir de minuit, de toutes les frontières terrestres du pays aux passagers. Cette mesure ne concerne pas la circulation des marchandises.
  - Suspension pour plus de deux semaines à compter du vendredi de toutes les liaisons aériennes en provenance de pays à haut risque, à savoir : l'Italie, la France, l'Espagne et l'Allemagne.
  - Fermeture de toutes les écoles publiques et privées et des universités publiques et privées sur toute l'étendue du territoire national à compter du vendredi 20 mars 2020.
  - Suspension des activités culturelles et sportives de masse, des cultes religieux, et interdiction d'accès à la plage tout le long du littoral du pays.
- **21 mars 2020:** Bouclage de certaines villes dont Lomé, Tsévié, Kpalimé et Sokodé, à partir de 6 h, avec des contrôles stricts.
  - Fermeture de quelques marchés (marché de Tsévié à compter du jeudi 19 mars par les autorités locales).
  - Réajustement des horaires de travail des fonctionnaires de 9 h à 16 h et exhortation du secteur privé à faire pareil afin de respecter les horaires du couvre-feu.
- **1er avril 2020 :** Déclaration d'un état d'urgence sanitaire de trois mois et fermeture des frontières terrestres.
  - Auto-isolement obligatoire pendant 14 jours pour toute personne arrivant au Togo et ayant séjourné dans un pays à risque.
  - Mise en quarantaine des ressortissants et des résidents permanents, de même que toute personne ayant été en contact avec une personne atteinte de COVID-19.
  - Création de centres agréés pour la prise en charge des malades du COVID-19 sur le territoire et renforcement des capacités de dépistage.
- **9 juin:** Début de levée des mesures de confinement.

- Ouverture d'une réflexion sur la situation des jeunes entrepreneurs qui viennent de lancer leurs activités.
- Sur le plan fiscal, maintien des délais de dépôts des états financiers avec possibilité de dérogation à accorder au cas par cas sur demande du contribuable (Lettre réponse de l'OTR à l'ONECCA, du 1er avril 2020).

2.3. Financement de la gestion de la réponse à la COVID-19

Cette section donne une liste non exhaustive des contributions et appuis financiers, qui sont annoncés et promis par le Gouvernement et les principaux partenaires techniques et financiers.

- Dans la lutte contre la pandémie pour le Plan national de réponse estimé à 40 millions USD (23,4 milliards de francs CFA), le gouvernement a annoncé une contribution budgétaire de 4 millions USD (2,3 milliards de francs CFA), la Banque mondiale une contribution de 8,1 millions USD (4,7 milliards de francs CFA) et donc, un manque de financement de 27,9 millions USD (16,3 milliards de francs CFA) à rechercher. La délégation de l'Union Européenne a accordé un montant de 7,5 millions d'euros au profit de l'Etat togolais en soutien de la riposte contre la pandémie de la COVID-19[5]. La France, par le biais de l'Agence française de développement (AFD), accorde une subvention de 3 millions d'euros à l'Etat togolais pour soutenir le programme NOVISS[6]. L'Allemagne a mis à disposition du Togo un montant d'un million d'euros pour soutenir le pays dans sa lutte contre le coronavirus[7].
- Au niveau multilatéral, l'équipe de pays des Nations Unies (UNCT) a développé un plan d'appui interinstitutionnel sur la COVID-19. Sa mise en œuvre sera dirigée vers l'appui du plan national de réponse et établissement d'une meilleure coordination avec les acteurs nationaux concernés. Cette action permet aux Nations Unies d'apporter au pays un appui technique et financier dans l'élaboration du plan national stratégique de réponse à la COVID-19 afin de mieux lutter contre la propagation de la menace et d'en limiter l'impact socioéconomique.
- En outre, dans le cadre de la réponse à la COVID-19, le Fonds Monétaire International (FMI) a apporté son soutien financier total direct de 78 milliards de FCFA : soit près de 20 milliards de FCFA, qui étaient prévus dans le cadre du programme de Facilité Elargie de Crédit (FEC) du FMI, en plus d'une somme de 58 milliards de FCFA en raison de la COVID-19. Les objectifs recherchés à travers ces actions de financement sont : (i) que le travail de réponse et de relèvement actuel permette au pays de mieux se remettre des crises ; (ii) d'accélérer la transition entre la résilience et les efforts de développement à long terme pour mieux gérer, anticiper et réduire les risques ; et (iii) de permettre un retour rapide aux voies du développement durable.

5 « Riposte à la COVID-19 : Le Togo bénéficie du 2ème décaissement de 4,9 milliards de F CFA de L'UE. » Togo Presse, Togo Presse, togopresse.tg/riposte-a-la-covid-19-le-togo-beneficie-du-2eme-decaissement-de-49-milliards-de-f-cfa-de-lue/.

6 Yao, Olivia. « Covid-19 : La France accorde une subvention de 2 milliards FCFA Au Togo. » Sikafinance.com, Sika Finance, 1 juillet 2020, www.sikafinance.com/marches/covid-19-la-france-accorde-une-subvention-de-2-milliards-fcfa-au-togo_23075.

7 « Un million d'euros de l'Allemagne. » Republicoftogo.com, République Togolaise, 2 avril 2020, www.republicoftogo.com/Toutes-les-rubriques/Cooperation/Un-million-d-euros-de-l-Allemagne.

3.
Environnement macroéconomique

Durant la dernière décennie, la situation économique au Togo a été marquée par la poursuite du programme économique et financier d'une grande envergure qui inclut la mise en œuvre des réformes structurelles, des projets d'aménagement routier et d'infrastructure de transport et la conclusion d'un programme de FEC avec le FMI. La poursuite des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures de base en 2016, notamment des travaux routiers ainsi que la mise en service de la nouvelle aérogare de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma (AIGE) faisaient partie de ces grands projets d'infrastructure.

Ces avancements ont contribué à un niveau de croissance stable en 2018-2019. Cependant, le Togo reste encore caractérisé comme un pays à faible revenu. Le produit intérieur brut (PIB) du Togo est de 5,46 milliards USD au total, ce qui représente 1,662 USD par personne[8]. Les dernières estimations de distribution du PIB sont 21,0 % venant de l'agriculture (secteur primaire), 17,4 % de l'industrie (secteur secondaire) et 47,5 % des services (secteur tertiaire)[9]. Cela montre que l'économie togolaise reste peu diversifiée avec la part de l'industrie (manufacturing) limitée en moyenne à 16 % pendant les années 2015-2018[10].

La crise sanitaire mondiale de la COVID-19 engendre sur les économies d'une part des chocs qui s'illustrent par un ralentissement de l'activité économique mondiale, qui est le résultat des mesures de prévention et d'urgence sanitaire mises en œuvre dans les pays étrangers. D'autre part, des chocs sont liés à la mise en œuvre des mêmes types de mesures au niveau national. Dans la section ci-dessous, nous présentons la situation avant la crise de la COVID et évaluons les principaux canaux de transmission des effets de crise de la COVID-19 à l'économie du Togo. Le Togo est parmi les pays vulnérables aux chocs économiques de la crise de la COVID-19 en raison de plusieurs facteurs, parmi lesquels :

- L'intensité des échanges avec la Chine, l'Europe et les Etats-Unis est supérieure à la moyenne en Afrique.
- Les envois de fonds de la diaspora sont importants, et sont en forte contraction. Au Togo, les transferts de fonds de la diaspora représentent près de 9 % du PIB (BAD).
- Le secteur tertiaire important, représentant 59,8 % du PIB réel (ou la part de secteur informel majoritaire).
- La capacité fiscale au Togo est réduite afin de pouvoir répondre rapidement aux urgences[11].

3.1. La croissance économique et la performance

Le taux de croissance du PIB réel du Togo en 2020 avant la crise de la COVID-19 était projeté à 5,3%. Avant la pandémie, l'économie togolaise a été marquée par une légère augmentation des taux de croissance du PIB, avec 4,9 % en 2018 et 5,3 % en 2019[12] (Figure 4). Cette croissance a été principalement attribuée à la production industrielle, à la performance robuste des secteurs du transport et des télécommunications ainsi qu'à l'augmentation de l'investissement dans les infrastructures énergétiques et le transport, et à la consommation privée des ménages.

Figure 4. Évolution comparée de la croissance réelle du Togo des zones économiques de la CEDEAO : UEMOA et pays hors UEMOA[13]

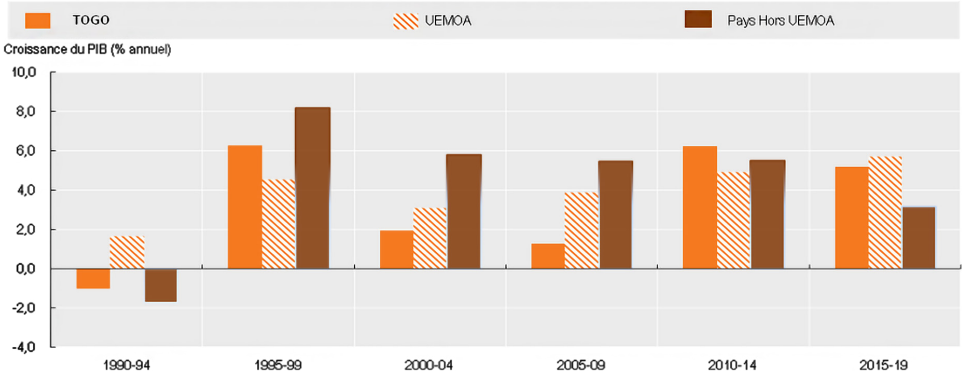

Source : Calcul des auteurs à partir des Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale (1 juillet 2020).

8 Banque mondiale, 2019, https://donnees.banquemondiale.org/indicator/NY.GDP.MKTP.CD?locations=TG
9 INSEED, Note de synthèse des résultats des comptes en 2016 et 2017, 31 mars 2020, https://inseed.tg/comptes-nationaux/#1583401260550-a0ef05e6-92fe
10 Banque africaine de développement. « Perspectives économiques au Togo. » Groupe de la Banque africaine de développement, 13 février 2020, www.afdb.org/fr/countries/west-africa/togo/togo-economic-outlook.
11 Ibid.
12 Banque mondiale, 2020

Tableau 2. Projections de la BAD de croissance et indicateurs macroéconomiques post-COVID[13].

			Sans COVID–19		Avec COVID–19 (scénario de base)		Avec COVID–19 (scénario pessimiste)	
	2018	2019 (e)	2020 (p)	2021 (p)	2020 (p)	2021 (p)	2020 (p)	2021 (p)
Croissance du PIB réel (%)	4,9	5,3	5,3	5,5	0,9	3,7	–1,3	2,4
Inflation (%)	0,9	0,7	1,7	2,0	1,3	1,5	1,4	1,6
Solde budgétaire (% du PIB +/–)	–0,8	–2,2	–2,1	–1,5	–5,2	–1,6	–6,4	–2,5
Solde du compte courant (% du PIB +/–)	–3,4	–3,1	–5,2	–5,0	–5,7	–4,7	–7,0	–5,1

Remarque : Le scénario de base suppose que la pandémie ralentit en juillet et le scénario pessimiste qu'elle se poursuit jusqu'en décembre.
Source : Statistiques de la Banque africaine de développement.

Source : Banque Africaine de Développement.

La pandémie de la COVID-19 entraînerait une baisse du taux de croissance, qui s'établirait entre 0,9 % et 1,3 %, selon des scénarios optimistes[14]. D'après les différentes modélisations des taux de croissance, le scénario pessimiste prévoit une perte de 7,0 points de pourcentage pour s'établir à une contraction de -1,3 % (selon les estimations de la BAD) à -1,5 % (selon les estimations du MEF)[15].

Les secteurs les plus affectés qui contribuent à cette contraction sont l'industrie (contraction de -4,6 %, principalement dans les industries extractives, la construction, la production Electricité, Gaz et Eau (EGE), et la fabrication de textile), le secteur des services (contraction de -5,6%), tels que le transport et les télécommunications, le tourisme, et le commerce ; et le secteur agricole, avec l'agriculture d'exportation, qui est le plus affecté avec une contraction de -4,2 % .[16]

L'inflation reste maîtrisée ces dernières années, évoluant de 0,2 % à 0,9 % de 2012 à 2018. Elle s'est établie à 0,7 % en 2019, grâce à la politique monétaire prudente menée par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui en a fait sa cible principale. Grâce à la baisse des prix du pétrole, l'inflation devait rester contenue à moins de 1,5 % en 2020. Or selon les prévisions du FMI (avril 2020) l'inflation doit augmenter en 2020 pour s'établir à 2 %[17] contre 0,7 % en 2019. Durant la période de l'état d'urgence, le niveau de l'inflation s'est accru, atteignant 0,7 %[18] par rapport à son niveau en mars 2020[19].

3.1.1. Les effets sectoriels des branches de production

Plusieurs études et rapports menés depuis le début de la crise identifient **le secteur tertiaire (des services)**

Tableau 3. Contribution des branches d'activité au taux de croissance du PIB réel

Unité : en %	2015	2016	2017	2018	Moyenne
Secteur primaire	0,0	0,7	0,7	0,7	0,5
Secteur secondaire	0,3	2,8	-0,8	0,3	0,6
Secteur tertiaire	0,8	1,0	2,0	2,2	1,5
Branches non marchandes	2,4	0,7	2,3	2,6	2,0
Taxes nettes de subventions	2,3	0,4	0,1	-0,9	0,5
Taux de croissance du PIB réel	**5,7**	**5,6**	**4,4**	**4,9**	**5,1**

Source : Cadrage macroéconomique de septembre 2019_Comité PIB

13 Les sept pays hors UEMOA sont le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigéria et la Sierra Leone.

14 Banque Africaine de Développement, « Perspectives Économiques Au Togo », Groupe de la Banque Africaine de Développement, 13 février 2020, www.afdb.org/fr/countries/west-africa/togo/togo-economic-outlook; Ministère de l'économie et des finances (MEF) du Togo, Nations Unies (NU) Togo, « Analyse des impacts de la pandémie COVID-19 sur l'économie et les conditions socio-économiques des ménages et des groupes vulnérables au Togo », Rapport d'étude, mai 2020, https://www.tg.undp.org/content/togo/fr/home/library/togo---analyse-des-impacts-de-la-pandemie-covid-19-sur-l-economi.html

15 Selon les estimations de la Banque Africaine de Développement (BAD), le Togo perdrait entre 4,6 et 7 points de croissance en 2020 avec l'augmentation du PIB de 0,9% selon le scénario de base, ou -1,3% selon le scénario pessimiste# contre la projection initiale de croissance de 5,3%.

16 BAD « Perspectives Économiques Au Togo »2020 ; et, MEF, NU Togo « Analyse des impacts de la pandémie COVID-19 », Cf. note 14.

17 Fonds monétaires internationale (FMI), Perspective économiques région : Afrique Subsaharienne, octobre 2019 et avril 2020. https://www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2020/04/01/sreo0420.

18 Calcul de la moyenne des Indices National Harmonisé des Prix à la Consommation (INHPC) d'avril (106,5) et mai (106,7) 2020.

19 l'Indice National Harmonisé des Prix à la Consommation du Togo en mars est de 105,9 ; https://inseed.tg/inflation-prix/

comme étant le plus affecté par la crise de la COVID-19, avec 93,5 % des entreprises enregistrant une baisse de chiffre d'affaires. Selon l'enquête de CCIT, le secteur des services est suivi par celui du commerce avec 92,6 % des entreprises interrogées affectées. Le secteur de l'industrie, des mines et du BTP compte 92 % et celui de l'agriculture 87,2 % d'entreprises interrogées qui enregistrent une baisse importante de leur chiffre d'affaires. Plus de 34 % du secteur privé ont enregistré une baisse de plus de 75 %, 62 % ont vu une baisse de plus de 50 % et un peu moins de 13 % ont enregistré des pertes de moins de 25 % . [20].

Le secteur de l'hébergement et du tourisme, qui employait 60 000 personnes en 2019, est également fortement touché. En effet, le PIB réel devrait diminuer jusqu'à 15 % dans ce sous-secteur. Cela entraîne une baisse de l'emploi dans le secteur pouvant aller jusqu'à 1 % dans le pire des cas. Le secteur devrait perdre environ 550 emplois en 2020 dans le pire scénario[21].

La croissance de la production dans le secteur de l'industrie manufacturière (qui, en 2019, comptait 349 000 travailleurs) devrait ralentir à cause de la COVID-19. Le PIB réel pourrait diminuer jusqu'à 12 % en 2020 dans le pire des scénarios. Dans ce contexte, la baisse de l'emploi devrait atteindre 4 % en 2020 (ce qui signifie que le sous-secteur perdrait jusqu'à 17 000 emplois). Selon le pire scénario, le PIB réel et l'emploi dans ce secteur ne retrouveront leur niveau de croissance d'avant la crise que d'ici 2024[22].

Le secteur du commerce de gros et de détail (qui employait un total de 952 000 personnes en 2019), historiquement en déclin, devrait encore décliner dans l'avenir après la COVID-19. En raison de la crise, le PIB réel pourrait diminuer jusqu'à 16 % en 2020, alors qu'il devrait croître d'environ 0,5% en 2019. Il en résulte une baisse de la croissance de l'emploi, qui passe de 4 % en 2019 à 5 % en 2020. Cela représente une perte d'environ 50 000 emplois dans le sous-secteur dans le pire des cas[23].

Les secteurs de l'agriculture et des services sont les principaux employeurs. L'analyse par secteur d'activité, tous types d'emplois confondus, montre que les secteurs de l'agriculture et des services offrent respectivement 41,5 % et 42,1 % des emplois disponibles en 2015. Dans le secteur agricole, la production vivrière emploie 97,7 % des employés. Quant aux services, les branches qui emploient le plus sont le commerce (47,8 %), les activités d'hébergement et de restauration (12,1 %), les activités de services collectifs, sociaux et personnels (12,4 %) et les transports routiers et par conduites (7,9 %)[24].

En 2019, la population totale est estimée à 8,08 millions d'habitants avec 3,7 millions d'actifs[25]. Dans l'ensemble, le secteur informel pourvoit plus d'emplois (90,7 %) que le secteur formel (9,3 %), traduisant ainsi la précarité des emplois au sein de l'économie. Cette prédominance de l'informel dans l'offre d'emploi est constatée dans tous les secteurs d'activité.

3.2. Echanges externes : importations et exportations

Le ralentissement de l'activité économique engendrerait une diminution des termes de l'échange (importations/exportations, -12 %)[26] et par conséquent une appréciation réelle du franc CFA (+2 %), toutes choses égales par ailleurs. La baisse de la production intérieure brute serait essentiellement drainée par la baisse de la production des biens échangeables dans les secteurs formels et informels. La consommation des ménages sera donc affectée négativement (-3 %) ainsi que les recettes de l'Etat (-8 %). Les recettes de l'Etat seraient doublement affectées par la baisse de la consommation ainsi que celle de la production (MEF, 2020).

3.2.1. Les investissements

Le Togo risque d'assister à une baisse des investissements directs étrangers (IDE), dans la mesure où les secteurs pouvant attirer les IDE pendant la crise de la COVID-19, tels que le commerce électronique, les technologies numériques, la cybersécurité et les énergies renouvelables ne sont pas développés. Généralement, à partir de 2017, on note une baisse des dépenses d'investissement

20L'impact de la COVID-19, CCIT, Chambre consulaire régionale de l'UEMOA ; MEF et autres.

21 M Capazario, A Jitsing, L Kaziboni, T Mokoka et F Venter (2020) Analyse du marché et du secteur du travail : Étude de référence pour le Cameroun, l'Éthiopie, le Ghana, le Nigeria, le Togo et la Tunisie. GIZ et AUDA-NEPAD

22 Ibid.

23 Ibid.

24 INSEED, Comptes nationaux définitifs du Togo de 2015, publiés en 2017, page 22

25 Population active, total - Togo - Données ouvertes de la Banque mondiale. https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.TLF.TOTL.IN?locations=TG. Consulté le 10 juillet 2020.

26 Les destinations principales d'exports pour le Togo sont l'Angola (894M USD), les Emirats Arabes (262M USD), l'Inde (247M USD), le Bénin (159M USD), et la Côte d'Ivoire (156M USD). Les partenaires principaux pour les imports sont la Chine (1,99B USD), les Pays Bas (1,78B USD), la Belgique-Luxembourg (1,59B USD), la Corée du Sud (1,06B USD), et les Etats-Unis (626M USD).

passant de 11,5 % du PIB en 2017 à 8,8 % du PIB en 2019, qui s'explique par la fin des projets de grandes infrastructures socio-économiques (l'énergie, les routes, les télécommunications et les logements sociaux) qui ont été réalisés au cours de la dernière décennie.

La COVID-19 est un choc exogène et imprévu qui a provoqué des chutes record des indicateurs économiques chez les principaux donateurs du Togo (Chine, Allemagne, France, UE et USA). Par ailleurs, l'IDE étant corrélé positivement aux flux commerciaux (OCDE, 2003), la baisse des flux commerciaux due à la pandémie entraînera à court terme la baisse des IDE. Enfin, 66,4 % des transferts de fonds reçus des migrants en 2018 proviennent essentiellement de l'Europe, de l'Amérique et de l'Asie qui sont des zones durement frappées par la COVID-19. L'arrêt des activités dû en partie au confinement peut dégrader les conditions financières de la diaspora togolaise, et par conséquent entraîner une baisse substantielle des ressources mobilisées à court terme (MEF, 2020).

3.2.2. Transferts de fonds

Les flux financiers étrangers ont connu une diminution à cause de la pandémie. En Afrique de l'Ouest on assiste à une baisse des transferts des fonds, étant donné la situation sanitaire et économique des pays d'accueil. Les envois de fonds par les migrants sont une source importante de financement extérieur en Afrique de l'Ouest. En général, le montant des envois de fonds des migrants dépasse ceux de l'aide publique et des investissements étrangers directs. Ces envois de fonds contribuent considérablement à la croissance de l'économie et aux revenus des ménages. Au Togo, les envois de fonds en proportion de la production intérieure brute sont de 9,1 %, selon la Banque mondiale.

En 2018, le montant des ressources des Togolais de l'extérieur envoyées au Togo se chiffre à 395,6 millions USD[27]. Les transferts de fonds des migrants représentent 8,4 % du PIB en 2019[28]. Même si la crise financière de 2008 n'a entrainé qu'une légère baisse à court terme de ces transferts, on peut s'attendre à une baisse plus significative avec la COVID-19. En effet, 66,4% des transferts de fonds reçus des migrants proviennent essentiellement de l'Europe, de l'Amérique et de l'Asie qui sont des zones durement frappées par COVID-19. Le ralentissement des activités dû en partie au confinement peut dégrader les conditions financières de la diaspora togolaise et par conséquent entrainer une baisse substantielle des ressources mobilisées.

3.3. Finances publiques

Le Togo a réussi à réduire le déficit budgétaire dans les années précédentes. Selon le Ministère de l'économie et des finances (MEF), la prévision du déficit budgétaire pour 2020 était de 1,9 % (TOFE[29], 2014-2019), ce qui est toutefois remis en cause actuellement avec les effets de la COVID-19. Grâce à l'opérationnalisation de l'Office togolais des recettes (OTR), conjuguée à une bonne coordination entre les services d'assiette et de recouvrement et à la lutte contre la fraude et la corruption, 575,83 milliards de FCFA de recettes fiscales (18,3 % du PIB), ont été mobilisés en 2019, contre 517,9 milliards de FCFA en 2018 (17,6 % du PIB), soit une augmentation de 11,2 % (TOFE[30], 2014-2019). Avant la crise de la COVID-19, les recettes de l'Etat étaient prévues à 894,3 milliards de FCFA en 2020.

Il est prévu que les recettes budgétaires baissent, avec une augmentation des dépenses courantes et une aggravation du solde budgétaire global. En avril 2020, au milieu de la pandémie, les recettes fiscales ont diminué de 14,8 % par rapport à avril 2019 et de 37 % par rapport aux projections budgétaires de 2020[31]. Du côté des dépenses publiques, les dépenses courantes

27 Banque mondiale, Données – Transferts personnels – Togo, https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/BX.TRF.PWKR.CD?locations=TG
28 Banque mondiale, Données – Envois des fonds des travailleurs et rémunérations des salariés – Togo, https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/BX.TRF.PWKR.DT.GD.ZS?locations=TG
29 BAD, « Perspectives économiques au Togo. » cf. réf. 10
30 Le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).
31 Banque Mondiale, « Situation économique au Togo : Dynamiser l'investissement privé pour plus de croissance et d'emplois », août 2020, https://www.banquemondiale.org/fr/country/togo/publication/economic-update-for-togo-the-coronavirus-is-exerting-pressure-on-the-economy

devraient augmenter tout en fluctuant entre 23,9% et 26,3% du PIB contre 18,2% dans la situation de référence (2015). Dans ces conditions, le solde budgétaire global s'établirait à -5,0% du PIB dans le scénario optimiste et à -8,8% dans le scénario pessimiste, contre une prévision initiale de -1,9%. Au titre des échanges extérieurs, en pourcentage du PIB, le déficit courant serait compris entre 6,0% et de 7,3% contre 4,6% dans la situation sans-COVID (MEF, 2020).

Le déficit budgétaire, initialement prévu légèrement à la baisse par rapport à 2019, **augmenterait en raison de l'augmentation des dépenses de santé et de la baisse des recettes fiscales provoquée par la chute du niveau général de l'activité économique.** Les dépenses budgétaires ont augmenté du fait des mesures et des interventions nécessaires pour prévenir la transmission du coronavirus et mettre en place les programmes de protection socio-économique. La prévision après COVID prévoit une augmentation du déficit budgétaire de 3,6 % du PIB au lieu la prévision initiale de 1,9 % du PIB.

3.3.1. Balance des paiements et situation monétaire intégrée

Selon la simulation du MEF, le déficit du solde du compte courant pourrait atteindre 5,5 % du PIB en raison d'une baisse des exportations. Le compte courant s'est amélioré dans la période 2016-2018, passant d'un déficit de 9,9 % du PIB en 2016 à 3 % en 2018, à la suite de la baisse de plus de 20 % des importations qui a marqué la fin des grands travaux d'infrastructures durant la dernière décennie. Le déficit du compte courant devrait passer de 160,6 milliards de FCFA (4,6 % du PIB) dans la situation de référence à 198,9 milliards de FCFA (6,0 % du PIB) dans le scenario optimiste et à 237,9 milliards de FCFA (7,3 % du PIB) dans le scenario pessimiste de la crise de la COVID-19[32]. La détérioration du déficit courant s'explique par l'effet combiné de la baisse des importations et des exportations ainsi que par le ralentissement des envois de fonds des migrants et par le gel probable des investissements directs étrangers dans les principaux secteurs économiques (phosphate, coton, infrastructure, café et cacao)[33].

3.3.2. Dette publique extérieure et dette intérieure

Les réformes fiscales et la mise en œuvre du programme du FMI ont permis au Togo de rétablir ses équilibres macro-économiques et de ramener la dette publique à un niveau soutenable sous la barre des 70 %, norme UEMOA, en 2019 (MEF, 2020). Grâce aux différentes réformes mises en œuvre, une amélioration de la gestion des finances a été constatée. Elle a permis au Togo de bénéficier du programme triennal soutenu par un accord de Facilité Élargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI), approuvé en 2017 pour engranger en trois ans 144 714 500 000 de francs CFA, soit 239,3 millions USD[34]. Le Togo a bénéficié de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale pendant ces 10 dernières années. La dette publique a donc diminué en passant de 73,5% du PIB en 2017 à 68,7% en 2019.

La pandémie de la COVID-19 devrait aggraver le niveau de la dette extérieure publique et de la dette intérieure. Les prévisions du FMI d'avril 2020 révèlent qu'avec le contexte de la pandémie de la COVID-19, le poids de la dette extérieure publique devrait représenter 26,2% du PIB en 2020 contre 23,5% en 2019.

Tableau 4. Prévision du niveau de la dette extérieure publique en 2019 et 2020.

Pays / Sous-région	Dette extérieure publique (en % du PIB)	
	2019	2020
Togo	23,5	26,2
UEMOA	28,8	31,7
CEDEAO	20,4	23,2

Source : FMI, Perspectives Économiques Régionales, Afrique subsaharienne. Avril 2020.

3.4. Messages clés

- La crise de la COVID-19 entraîne la contraction du taux de croissance stable des dernières années.
- Du fait de son ouverture au commerce international, le Togo souffre d'une baisse des échanges et d'une croissance faible chez ses partenaires commerciaux.
- Il est important que la crise ne provoque pas de surendettement, ou qu'elle ne contrebalance pas en partie les gains générés par les initiatives récentes et les performances réalisées. Ces gains sont essentiels à la réduction de la pauvreté et à la transformation économique.
- Toutefois, la pandémie devrait avoir un effet négatif de court terme sur la politique budgétaire en 2020 avec un

32 MEF, Nations Unies Togo « Analyse des impacts de la pandémie COVID-19 », mai 2020 cf. réf. 14
33 BAD. « Perspectives économiques au Togo. » cf. réf. 10
34 Fonds monétaire internationale (FMI), « Perspectives Économiques Régionales : Afrique subsaharienne, COVID-19 : une menace sans précédent pour le développement », Rapport d'étude, avril 2020, https://www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2020/04/01/sreo0420.

solde budgétaire global, dons compris, estimé à -4,1 % du PIB. Par contre, la situation de la gestion de la dette publique devrait s'établir à 69,1 % du PIB selon le FMI. Cela constituerait donc une contrainte additionnelle sur la capacité future à mettre en œuvre les projets contenus dans le Plan National de Développement (PND) 2018-2022. La crise de la COVID–19 pourrait également perturber la mise en œuvre du plan national de développement 2018–2022, adopté le 3 août 2018 pour un coût de 8,7 milliards d'USD, dont 35 % financés par des ressources publiques.

- Il est nécessaire de mettre en œuvre une stratégie de financement du développement et de mettre en place des mesures visant à une plus grande efficience des investissements publics.

4.
Économie :
Focus sur les PME et le secteur informel

4.1. La situation avant la COVID et les vulnérabilités principales

Le secteur informel caractérise d'une manière importante l'économie togolaise. Il est principalement concentré dans le Grand Lomé. Selon le Recensement Général des Entreprises (RGE 2018), près de 120 000 unités économiques ont été dénombrées au total. 93 % de ces unités ont été définies comme évoluant dans le secteur informel. De plus, ces unités sont réparties inégalement sur l'ensemble du territoire. En effet, 63 % d'entreprises informelles sont concentrées dans le Grand Lomé, 10,3 % sont à Plateaux et 8,5 % dans la région Maritime. En outre, environ 90 % du chiffre d'affaires dans le pays[35] est concentré également dans le Grand Lomé. Les très petites entreprises, principalement informelles, produisent seulement 6,8% du chiffre d'affaires global.

Les entreprises sont principalement caractérisées comme étant individuelles. Dans l'ensemble dans les unités économiques, la main-d'œuvre représente 68 % dans les entreprises individuelles et 24 % dans les sociétés. **De plus, presque la moitié des entreprises sont dirigées par des femmes.** Le RGE montre que 42 % des entreprises sont dirigées par des personnes de sexe féminin. Etant donné que le secteur informel est le plus touché par la crise, et que les femmes sont disproportionnellement représentées dans le secteur informel, elles subissent un impact économique plus élevé.

Les entreprises togolaises sont dépendantes des importations de marchandises de l'étranger pour leurs activités. Bien que cette enquête ne couvre que le secteur formel, l'enquête des entreprises réalisée par la Banque mondiale en 2016 montre que près de 80 % des entreprises utilisent des matériaux de l'étranger pour la fabrication de leurs produits ou services. Cette dépendance a eu tendance à augmenter au cours de ces dernières années.

L'accès au financement est considéré comme l'un des obstacles majeurs pour les entreprises. Une enquête a été réalisée en 2014 auprès des établissements de crédit de l'UEMOA pour obtenir des informations précises sur l'origine des obstacles rencontrés par les entreprises pour accéder au financement. Ces obstacles sont principalement caractérisés par une faible qualité de l'information ; des insuffisances dans la gestion, la gouvernance, et l'environnement juridique ; ainsi que des taux de défaut de paiement élevé des petites et moyennes entreprises. Ces obstacles se traduisent aussi dans l'analyse de l'évolution du crédit à l'économie. En effet, le crédit à l'économie est passé de 42,05 % en 2017 à 40,45 % du PIB en 2019. Concernant les entreprises formelles, celles-ci considèrent, à un peu plus de six unités sur dix, que le nombre d'impôts est élevé.[36]

4.2. Effets à court terme des mesures COVID sur les vulnérabilités identifiées[37]

La COVID-19 a eu un effet négatif sur les chiffres d'affaires des entreprises au sein de chaque secteur de l'économie. Compte tenu de la baisse de la demande qui fut fortement diminuée par les mesures prises par le gouvernement, plus de 92% des entreprises ont enregistré une baisse de chiffre d'affaire entre février et mars 2020. Cette baisse a été manifestée dans tous les secteurs de l'économie, avec des taux très élevés enregistrés dans chacun des secteurs (93.5% dans les services, 92% dans l'industrie, et 87.5% dans l'agriculture). Concernant le niveau de cette baisse, plus de 34% des entreprises ont vu leur chiffre d'affaires baisser de plus de 75%. Près de 62% des entreprises ont enregistré une baisse de plus de 50%. Tandis qu'environ 13% des entreprises ont vu leur chiffre d'affaires baisser de moins de 25%.

35 INSEED. « Recensement Général des Entreprises au Togo : la collecte .... » http://www.m.stat-togo.org/index.php/rge-collecte-donnees-fev2018-03-16. Consulté le 10 juillet 2020.

36 Banque mondiale, « Enterprise Survey - Country Hightlights - Togo 2016 » 11 septembre 2017, http://documents1.worldbank.org/curated/en/370741533622085709/pdf/129268-WP-PBULIC-Togo-2016.pdf Consulté le 10 juillet 2020.

37 Les effets à court-terme qui sont principalement tirés des résultats d'une enquête menée auprès des opérateurs économiques du secteur privé afin d'évaluer les effets de la COVID-19 sur le secteur privé togolais notamment en mettant un accent particulier sur le chiffre d'affaires et sur l'emploi. Cette enquête est réalisée par la CCIT, en collaboration avec le PNUD, l'INSEED, et l'Université de Lomé.

Cette baisse de chiffre d'affaires a aussi eu un impact négatif sur l'emploi au sein des entreprises. La baisse de revenu et d'activité a un impact négatif sur le taux d'emploi. L'enquête révèle qu'environ 40 % des entreprises ne sont pas parvenues à garder la totalité de leur effectif pendant la période de la COVID. Les entreprises ont opté en majorité (53,8 %) pour le travail à temps partiel. D'autres ont préféré arrêter temporairement leurs activités (24,6 %), mettre en chômage technique leurs employés (21,3 %) ou baisser leur production (13,3 %). De plus, on observe que les plus petites entreprises sont les plus vulnérables face au licenciement, à la baisse de la production, et à l'arrêt temporaire des activités.

En outre, la crise de la COVID a eu un effet négatif sur l'approvisionnement de marchandises et l'accès au financement des entreprises. Bien que la baisse des ventes ait été reconnue comme un des problèmes majeurs durant la crise, les entreprises dans chaque secteur ont fait face à d'autres problèmes ayant un effet négatif sur leur niveau d'activité. Premièrement, les restrictions de mobilité et la fermeture des frontières ont fortement impacté l'approvisionnement, ainsi que le transport de marchandises, pour les entreprises dans chaque secteur. Deuxièmement, la réduction de l'accès au financement a été un problème supplémentaire pour les entreprises, particulièrement dans le secteur de l'industrie et l'agriculture. Cette réduction peut être liée encore une fois aux restrictions de mobilité, tels que l'accès aux institutions financières pendant le confinement. Les institutions bancaires ont par exemple écourté leurs horaires de travail, tout en respectant les nouveaux horaires de l'état d'urgence sanitaire, ce qui a réduit leurs prestations quotidiennes. L'aversion au risque du futur causée par la crise peut aussi réduire cet accès au financement. Plus précisément, plus de 90 % des entreprises du secteur privé ne pensent pas pouvoir rembourser leurs emprunts si la crise dure plus de trois mois.

Les mesures prises par le gouvernement togolais pour mitiger les effets de la COVID sur les entreprises sont jugées comme pertinentes par la moitié d'entre elles. Bien que la mise en application des mesures barrières engendre des coûts financiers pour les entreprises, particulièrement dans le sous-secteur de la santé, la majorité des différents secteurs considèrent les mesures gouvernementales comme pertinentes. Plus précisément, 58 % des entreprises du secteur agricole jugent ces mesures pertinentes, et ce taux s'élève à 54 % et 53 % respectivement pour les secteurs de l'industrie et des services.

Un peu moins de la moitié des entreprises ne pensent

pas pouvoir redémarrer leurs activités à la suite de la crise de la COVID. Cette conséquence sur le plus long terme est principalement due à la baisse des chiffres d'affaires, ainsi qu'à l'aversion au risque en termes de financement. De plus, près de 84 % des entreprises dans les différents secteurs estiment ne pas pouvoir payer les salaires.

4.3. Messages clés

- **Au vu des conséquences négatives de la COVID sur l'économie, il faut relancer l'activité des entreprises par des appuis financiers et un allègement fiscal.** Le principal effet de la COVID sur les entreprises est la réduction de leur chiffre d'affaires du fait de la diminution de la demande. Pour mieux maîtriser le poids de l'endettement qui mènerait de nombreuses entreprises à la perte de solvabilité, il faut mettre en place des plans de financement et de rééchelonnement des dettes des entreprises vis-à-vis du secteur financier. Dans ce cadre, la lutte contre l'impact de la COVID-19 est une priorité pour la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Elle a pris un ensemble de mesures pour atténuer l'impact de la pandémie sur le système bancaire et le financement de l'activité économique dans l'Union (voir Annexe 1). La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a pris des mesures spéciales en octroyant une remise de 75 % appliquée aux majorations de retard sur le paiement des cotisations sociales. Cependant, des exonérations fiscales pour les entreprises les plus menacées, ainsi que des adaptations du calendrier de paiement des taxes et impôts devraient être mises en place afin de permettre la reprise de l'activité des entreprises.

- **Compte tenu des problèmes d'approvisionnement rencontrés par les entreprises, il faut soutenir la production et la consommation locale.** Ce soutien à l'économie locale permettrait d'enrayer l'accroissement de l'inflation sur les marchés urbains, et permettre à une plus grande population d'accéder aux denrées alimentaires. Ces mesures pourraient donc permettre de mitiger les effets sur le court terme, ainsi que sur le long terme.[38]

38 CADERDT. « Note d'analyse des impacts socio-économiques potentiels du COVID-19 et mesures de ripostes. » 22 Apr. 2020, CADERDT-Note-Politique-Impacts-socioéconomiques-du-Covid19-Togo-Avril20201-2.pdf, https://www.africaportal.org . Consulté le 10 juillet 2020.

5.
Pauvreté multidimensionnelle

5.1. Développement humain

La crise COVID-19 risque d'annuler les gains de développement des dernières décennies. L'Indice de développement humain (IDH) du Togo est faible et estimé à 0,513 (2019). L'IDH est un indicateur synthétique servant à mesurer les progrès réalisés au fil du temps dans trois dimensions fondamentales du développement humain : vie longue et en bonne santé, accès aux connaissances et niveau de vie décent. Entre 1990 et 2018, l'IDH du Togo a progressé de 0,405 à 0,513, soit une hausse de 26,6 % (Figure 5). Entre 1990 et 2018, l'espérance de vie à la naissance au Togo a augmenté de 4,9 années, la durée moyenne de scolarisation a augmenté de 2 ans, et la durée attendue de scolarisation a augmenté de 5 ans. Cependant, selon le rapport 2019 du PNUD, le Togo reste dans la catégorie « développement humain faible » au 167ème rang parmi 189 pays et territoires.

Ménages (EHCVM) en juillet 2020, la pauvreté monétaire – au seuil national (273 619 FCFA)[39] – a diminué, passant de 58,7 % à 45,5 %[40] entre 2011 et 2019 au Togo. Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté au Togo est passé de 3,6 millions (58,7 %) en 2011 à 3,4 millions (45,5 %) en 2019.

Malgré, ce progrès constaté, **le phénomène de pauvreté demeure l'affaire des populations rurales et la pauvreté multidimensionnelle reste élevée.** L'incidence de la pauvreté en milieu rural a diminué de près de 10 points de pourcentage en six ans entre 2011 (73,4 %) et 2017 (63,7 %). Selon le rapport de OPHI (2020), 55,3 % de la population sont multi-dimensionnellement pauvres et l'intensité de privation est de 54,5 %.

La croissance économique des dernières années coexiste avec des inégalités importantes. Une légère baisse des inégalités est constatée malgré leur niveau élevé. L'indice de Gini mesurant l'inégalité au Togo est passée de 0,39 à 0,38 entre 2011 et 2019[41]. Au Togo, l'analyse de l'évolution du coefficient de Gini montre que la croissance économique n'a pas été inclusive. Au niveau national, les inégalités de répartitions des revenus sont élevées. Toutefois, des situations de hausse des revenus (croissance économique) et de l'emploi coexistent parfois avec une hausse des inégalités et de la pauvreté, à cause d'une répartition inégale des revenus et de la prédominance du marché informel (UA, 2019).

Figure 5. Evolution de l'IDH au Togo.

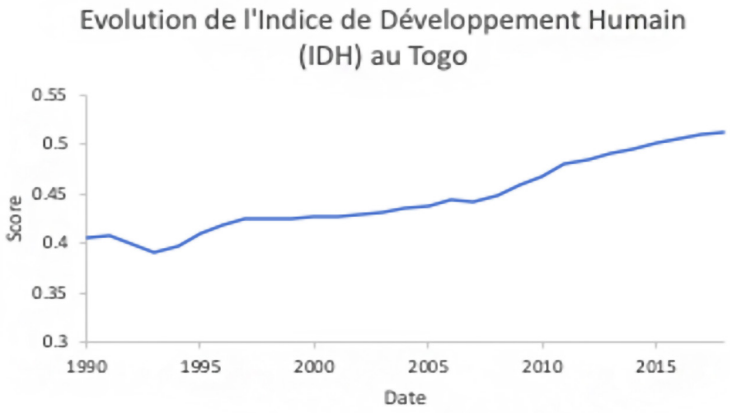

Source : UNDP, HDR.

5.2. Pauvreté et inégalité

Le recul de la pauvreté s'accompagne d'une baisse absolue du nombre de pauvres dans la population. Le Revenu National Brut (RNB) par habitant a connu une évolution croissante, passant de 1 259 à 1 593 USD en PPA entre 2010 et 2018, soit un accroissement de 26,5 %, et traduit une amélioration du niveau de vie (Rapport sur le développement humain 2019). Le Togo a connu globalement un recul relatif des taux de pauvreté sur la période 2011-2019, accompagné d'une baisse du nombre de pauvres. D'après la publication de l'UEMOA relative à la note de communication des résultats de la première Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des

Les effets des mesures de la riposte à la crise de la COVID-19 pourraient accroître le taux de la pauvreté et accentuer les inégalités. Les simulations réalisées

39 Centre Statistique / Département des Politiques Économiques et de la Fiscalité Intérieure de la Commission de l'UEMOA, EHCVM-UEMOA, 1ère édition, 2018-2019

40 Profil de pauvreté de 2011, INSEED (2012)

41 EHCVM-UEMOA, 1ère édition, 2018-2019

par le MEF indiquent que la perte d'emploi ou de revenu conjuguée à l'augmentation des prix des produits alimentaires peut entraîner un appauvrissement des ménages vulnérables. Etant donné que la répartition des revenus est déjà inéquitable, il est très probable que les pauvres seront les plus sévèrement touchés, ce qui aura pour effet de réduire les progrès enregistrés ces dernières années en matière de développement socio-économique humain. De plus, la baisse des revenus augmentera et exacerbera les inégalités, plus élevées en milieu rural qu'en milieu urbain. Les inégalités vont se traduire par une limitation de la consommation et de l'accès aux services sociaux de base.

5.3. Protection sociale et services de base

Les dépenses du Togo en matière de protection sociale (hors santé) en pourcentage du PIB sont faibles et représentent 0,6 %. La part des personnes âgées de plus de 65 ans dans la population totale est de 3,1 % en Afrique subsaharienne, et de 3,46 % au Togo. Le niveau des dépenses consacrées à la sécurité du revenu des personnes âgées est un bon indicateur du niveau de développement d'un système de protection vieillesse. A l'échelle mondiale, les dépenses publiques de protection sociale consacrées aux pensions de vieillesse et à d'autres prestations de vieillesse hors santé, représentent en moyenne 6,9 % du PIB. Cependant, la part de ces mêmes dépenses représente 1,6 % pour l'Afrique subsaharienne et 1,9 % pour le Togo. En outre, d'après les estimations régionales pour l'ensemble de l'Afrique, les dépenses de protection sociale (hors santé) s'élèvent à 5,9 % du PIB contre 4,5 % en Afrique subsaharienne[42].

En 2015, la proportion du PIB allouée à la protection sociale au Togo reste encore faible. Elle est insuffisante compte tenu de l'ampleur de la pauvreté. La protection sociale est un outil essentiel à la réduction de la faim, de la malnutrition et constitue un instrument décisif pour accélérer la lutte contre la faim (FAO, 2012). La lutte contre la pauvreté par le biais de la protection sociale et de la santé constitue une alternative pertinente. En effet, le Bureau International du Travail (BIT) a observé en 2014 que le montant de l'aide extérieure représente 8,8 % du PIB, tandis que les dépenses totales de santé représentent à peine 1,7 % du PIB. La part de l'aide extérieure affectée au secteur de la santé reste donc très faible. Il a été déduit, d'une part, que le gouvernement devrait intensifier la recherche d'aide extérieure et, d'autre part, qu'une proportion plus importante de cette aide doit être allouée au secteur de la santé (OIT, 2015).

Les dépenses publiques de protection sociale pour les personnes en âge de travailler, hors assurance maladie (aide sociale en général) restent insuffisantes. Une analyse de la protection sociale des femmes et des hommes en âge de travailler en Afrique subsaharienne révèle que la part de la population en âge de travailler (15 à 64 ans) dans la population totale est de 54 % tandis que les dépenses publiques de protection sociale pour ces personnes, hors assurance maladie (aide sociale en général) ne représente que 1 % du PIB contre une valeur presque nulle pour le Togo[43].

Le Togo fait des efforts en matière d'extension de la couverture de protection de la maternité au moyen de programmes d'assistance sociale non contributifs. Le Togo fait partie de certains pays qui ont établi des programmes de transferts en espèces pour les femmes enceintes et les mères de nouveau-nés. A l'échelle mondiale, 68% des personnes ayant atteint l'âge de départ à la retraite perçoivent une pension, contributive ou non contributive. En Afrique subsaharienne, ce taux est 22,7% contre 10,9% pour le Togo.

En 2015, le nombre de professionnels de santé au Togo permettait de fournir des soins de santé à seulement 7,9 % de la population en cas de besoin. La couverture légale en protection sociale, c'est-à-dire les membres affiliés de l'assurance-maladie ou l'estimation de la population bénéficiant d'un accès gratuit aux services de soins de santé fournis par l'Etat par rapport à la population du Togo était de 4 % en 2010. Ainsi, le déficit de couverture de santé au Togo est de presque 96 % de la population. Selon le BIT, le pourcentage de la population non couverte par rapport au nombre de professionnels de santé est de 92,1 % de la population en 2015. De plus, le pourcentage des dépenses totales de santé financé par paiement direct est de 40,4 %, ce qui signifie que les dépenses totales (publiques et privées) en soins de santé au Togo financées soit par les administrations publiques, soit par une assurance privée, les employeurs ou des ONG est de 59,6 % (BIT, 2015).

Au Togo, le lien entre l'emploi et la pauvreté se caractérise par un fort taux d'activité économique qui s'accompagne d'un sous-emploi élevé, se traduisant par une vulnérabilité très élevée des ménages. La situation de vulnérabilité est particulièrement préoccupante pour

42 BIT, Rapport sur la protection sociale dans le monde, 2020, wcms_624892.pdf, www.ilo.org.
43 Ibid réf. 42.

les travailleurs indépendants qui font vivre directement 70,8 % de la population : 90,1 % des ménages dépendent d'un chef de famille agricole indépendant et 63,2 % des travailleurs actifs indépendants des autres domaines vivent en situation de vulnérabilité et de pauvreté (BIT, 2015). Les salariés du secteur privé sont de plus en plus pauvres ; près de 25,1 % d'entre eux vivent dans la pauvreté extrême en 2015 (Profil de pauvreté, 2016).

Les mesures de restrictions qui ont été adoptées pour prévenir la propagation du coronavirus peuvent également limiter la fourniture régulière de services sociaux de base. Les programmes de protection sociale et de filets de sécurité sociale existants sont affectés sur le plan opérationnel et du point de vue des résultats. De plus, la réaffectation de ressources financières à des fins de financement de la riposte peut amener à l'arrêt ou à des perturbations des programmes.

Un des exemples des mesures de protection sociale adoptées par le gouvernement togolais pour soutenir les couches des populations les plus vulnérables qui ont perdu leur revenu journalier est le programme NOVISSI.

taux de dépenses privées directes sur les coûts des soins de santé constitue 58,4%, ce qui signale la vulnérabilité les ménages les plus démunis.

5.4. Santé et système de santé au Togo

Le système de santé publique du Togo est relativement peu développé et a subi ces dernières années d'importantes réformes. Historiquement, le secteur de la santé a grandement souffert de la situation sociopolitique du pays, ce qui a mené à une forte diminution du financement de la santé. L'assistance officielle au développement a été réduite de 62 %, et la part occupée par l'assistance externe a baissée de 13,8 % à 3,3 % entre 1990 et 2005 [44]. Depuis le redémarrage de la coopération avec l'Union européenne et les institutions financières internationales, le Togo a mobilisé de l'aide pour le financement de la santé à une enveloppe allant de 20 à 26 millions de dollars US par an (Management Sciences for Health, 2016). De plus, depuis 2017 des réformes aux niveaux politiques et stratégiques du système de santé du pays ont conduit à l'élaboration du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2017-2022).

Cependant, l'accès aux soins de santé reste limité et inégal entre les zones urbaines et rurales, en particulier pour les ménages les plus pauvres. L'indice de couverture sanitaire universelle (CSU) est de 43 (sur une échelle de 0 à 100) et l'indice d'accès et de qualité aux soins de santé (sur une échelle de 0 à 100) est de 44. Le taux des dépenses privées directes pour les soins de santé constitue 58,4 %, ce qui signale la vulnérabilité des ménages les plus démunis.

Le nouveau plan PNDS identifie l'ensemble des difficultés liées au secteur de la santé au Togo présentées dans le Tableau 3, ci-dessous. Au-delà de leur caractère non exhaustif, il est à noter que ces difficultés font déjà l'objet d'une prise en compte dans le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2017-2022), notamment

Encadré 2. Programme Novissi.

Le programme « NOVISSI » a été lancé en avril par le gouvernement du Togo pour pallier aux impacts de l'état d'urgence sur les populations les plus vulnérables. NOVISSI est un programme de revenu universel temporel (transferts monétaires) qui vise à soutenir les citoyens togolais ayant perdu leur revenu en raison des mesures de riposte contre le coronavirus.

Les conditions pour bénéficier du programme :

- Être citoyen togolais résidant au Togo
- Avoir 18 ans ou plus
- Avoir une carte d'électeur
- Être travailleur(-se) informel(le) ayant perdu le revenu journalier

Le processus: via les plateformes de paiement mobile Tmoney et Flooz. Les versements peuvent être utilisés pour l'achat de vivres (nourriture et eau), le paiement de factures (d'eau et d'électricité) et l'achat de crédit de communication.

Quelques indicateurs clés du programme :

- Nombre de personnes enregistrées : 1 391 859
- Nombre de bénéficiaires : 577 048
- Répartition des bénéficiaires par genre : femmes – 374 073 ; hommes – 202 975
- 12 250 FCFA par mois pour les femmes, 10 500 FCFA par mois pour les hommes
- Montant total versé : 11 589 305 625 FCFA

Source : https://novissi.gouv.tg/

44 African Strategies for Health. Profil de financement de la santé : Togo. Profil du pays, USAID, février 2016, https://www.msh.org/sites/msh.org/files/country_profile_-_togo_fr.pdf.

Tableau 3. Matrice de présentation des faiblesses structurelles dans le secteur de la santé au Togo

DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES	CAUSES
Pénurie et faible qualité des ressources humaines dans le secteur de la santé	• Nombre limité de personnel soignant • Répartition inégale des ressources humaines entre les différentes zones sanitaires • Absence d'évaluation des performances et de politique de formation continue du personnel
Faible niveau d'utilisation des services de santé	• Faible attractivité des formations sanitaires publiques liée à la vétusté des locaux et plateaux techniques des services de soins • Faible disponibilité des intrants essentiels (Médicaments, produits sanguins) • Faible couverture en matière de protection sociale pour les populations les plus vulnérables • Mauvais accueil du personnel soignant
Mobilisation insuffisante et utilisation moins optimale des ressources allouées	• Faible financement public du secteur de la santé • Faible efficacité et efficience dans l'allocation et l'exécution de la dépense en santé • Faible prévisibilité, harmonisation et efficacité des financements extérieurs
Faiblesse du pilotage stratégique du système de santé et du leadership du Ministère de la Santé	• Non-achèvement de la réforme institutionnelle et organisationnelle du département • Faible régulation du secteur et développement insuffisant des partenariats notamment public-privé
Faible développement de la recherche en santé	• Faible production et diffusion de l'information stratégique • Faible culture de la recherche en santé • Faible disponibilité des ressources pour la recherche en santé

Source : Document du PNDS (2017 - 2022)

Tableau 4. Indicateurs sanitaires du Togo

Indicateurs	Valeur	Standards OMS / Autres conventions
Dépenses budgétaires de santé (% du PIB)	6,2	15[45]
Nombre de lits d'hôpital pour 1000 personnes	0,7	5 lits / 1000 personnes
Nombre d'infirmière/sages-femmes pour 1000 personnes	0,3	2,5 professionnels de santé / 1000 personnes
Nombre de médecins pour 1000 personnes	0,049	

Source : Banque mondiale, 2018

dans son axe stratégique n°5 consacré au renforcement du système de santé vers la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) et la santé communautaire [45].

La charge de morbidité des maladies existantes reste élevée et l'accessibilité des soins de qualité demeure faible. Au Togo, l'espérance de vie à la naissance est de 60,8 ans dans l'ensemble (avec 61,6 ans pour les femmes et 59,9 ans pour les hommes)[46]. La proportion des causes de décès par maladie transmissible et conditions nutritionnelles est de 51,7% et celle des causes de décès par maladie transmissible est de 37,6% (BM, 2018). Le taux de mortalité des enfants en dessous de cinq ans est de 76 (par 1,000 naissances vivantes), et la mortalité néonatale est de 25 (par 1,000 naissances vivantes).

Faible accès de la population aux soins médicaux basiques et le manque de soins spécialisés rendent la capacité du système de santé togolaise limitée. L'insuffisance et l'affectation inéquitable du personnel de santé traduisent dans une faible couverture médicale (tableau 5). La norme recommandée par l'OMS est de 23 personnels de santé pour 10 000 habitants.

Tableau 5. Répartition régionale de personnels de santé par 10 000 habitants.

Région	Nombre de personnels/ 10 000 habitants
Savanes	4,5 personnels
Plateaux	7 personnels
Maritime	8 personnels
Kara	9,3 personnels
Centrale	10,1 personnels
Lomé-Commune	16,1 personnels

Source : Etude MEF, Mai 2020

Un des effets de la crise de COVID-19 est l'augmentation des dépenses de santé, qui augmente l'appauvrissement des ménages les plus vulnérables. La perte des revenus s'ajoute à l'augmentation des dépenses. Le système de la santé est impacté par les dépenses élevées pour répondre aux besoins de prévention et traitement de la COVID. Il faut maintenir les services médicaux essentiels afin de ne pas aggraver la situation.

Les effets de la crise de la COVID-19 comprennent la réduction de l'accès aux soins, le transfert de fonds pour répondre aux urgences et le manque de financement pour maintenir les services médicaux usuels (santé maternelle, infantile, vaccinations), et une augmentation des comorbidités des maladies existantes et de la mortalité indirectement liée à la COVID.

5.5. Eau, Hygiène et Assainissement

L'accès aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement est essentiel pour le développement du pays et pour lutter contre la COVID-19. Les populations les plus vulnérables du Togo n'ont pas d'accès régulier aux installations d'eau, d'hygiène et d'assainissement. La proportion de la population ayant accès aux sources d'eau potable basiques est de 65 % en 2017 (contre 46 % en 2000), tandis que 22 % utilisent des sources d'eau potable limitées ou sans amélioration en 2017 (contre 32 % en 2000) et 13 % utilisent l'eau de surface en 2017 contre 22 % en 2000 (Unicef data, 2019). De même, l'accès aux services d'assainissement reste limité avec seulement 16 % des personnes utilisant les services d'assainissement basiques en 2017, 26 % utilisant des services d'assainissement limité et 10 % utilisant des services d'assainissement sans amélioration. Le taux de défécation ouverte ou à l'air libre (DAL) est de 48 %[48]. Ces faibles taux d'accès à l'eau et à l'assainissement

45 La stratégie adoptée pour la mise en œuvre de cet axe repose sur huit (8) points qui sont : i) le renforcement de la gouvernance et du pilotage du système de santé, ii) l'amélioration du financement de la santé, iii) le renforcement des ressources humaines en santé, iv) le développement d'une offre de services et soins de santé facile d'accès et de qualité sur l'ensemble du territoire, v) l'amélioration de la disponibilité des médicaments et autres produits de santé de qualité, vi) le renforcement de la disponibilité des produits sanguins labiles sécurisés dans les formations sanitaires, vii) le renforcement des capacités du secteur de la biologie médicale pour améliorer la qualité de l'offre de services et viii) le renforcement du Système d'Information Sanitaire (SNIS) et le développement de la recherche en santé.

46 Selon le rapport de la Banque mondiale et du développement humain en 2018

47 Selon la déclaration d'Abuja, les pays africains ont signé l'engagement d'augmenter le financement pour la santé à 15% du PIB.

48 "Water, Sanitation and Hygiene (WASH) Data." UNICEF Data, https://data.unicef.org/resources/dataset/drinking-water-sanitation-hygiene-database/; "WASH Data for Togo." JMP Global Database, https://washdata.org/data/household#!/tgo.

aggravent la vulnérabilité de ces populations, qui sont déjà les plus vulnérables, et les exposent encore plus aux risques de la COVID. De plus, le financement du secteur de l'eau et de l'assainissement a été erratique pendant la période de 2013 à 2017.

Près de 600 millions de personnes (43,5 % de la population totale de l'Afrique) vivent dans des zones urbaines, dont 56 % (hors Afrique du Nord) dans des bidonvilles. **Au Togo, la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles est de 51%** (CEA, COVID-19 Riposte, 2020). Près de 600 millions de personnes (43,5 % de la population totale de l'Afrique) vivent dans des zones urbaines, dont 56 % (hors Afrique du Nord) dans des bidonvilles. **Au Togo, la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles est de 51 % (CEA, COVID-19 Riposte, 2020)**. Celles-ci sont vulnérables à la propagation des maladies infectieuses en raison de la densité de la population, du surpeuplement, de la forte mobilité de la population, des difficultés d'application des régimes de quarantaine et du faible accès aux soins de santé et à l'eau potable. **Cette situation est d'autant plus inquiétante dans les zones rurales**, qui sont peu couvertes par les services publics, où la sensibilisation n'est pas renforcée, et où les gestes barrières sont peu observés, aggravant les risques de transmission communautaires.

5.6. Education

Le Togo a réalisé de bonnes performances dans le domaine de l'éducation, notamment en ce qui concerne la scolarisation primaire universelle. Le taux net de scolarisation a beaucoup progressé dans le primaire, passant de 87,8 % en 2009/2010 à 150,3 %[49] en 2016. Cependant, d'importants défis structurels en matière de qualité et de pertinence des formations demeurent. Près de 6 % d'une génération d'enfants scolarisables n'ont toujours pas accès à l'école et près de 23 % de ceux qui y ont accès abandonnent avant la fin du cycle primaire (PND, 2018).

Malgré les actions menées par l'Etat et les organisations de la société civile, en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle, l'analphabétisme des adultes et la non-scolarisation des jeunes demeurent une réalité quotidienne pénalisant bon nombre d'individus au sein de la population à la base. Le taux d'analphabétisme des individus âgés de 15 ans et plus s'élève à 39,6 %[50] en 2017 contre 36,7 %[51] en 2015. Ces individus n'ont pas les compétences nécessaires pour accéder notamment aux formations professionnelles et aux apprentissages de qualité essentiels pour l'entrepreneuriat et pour l'emploi. Pour ce qui est de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP), ce sous-secteur reste confronté à des contraintes liées à la vétusté des équipements et à l'insuffisance de ressources financières et humaines. L'offre de formation professionnelle est insuffisante et n'est pas adaptée aux besoins de l'économie (PND, 2018).

La COVID-19 augmentera la déscolarisation et les abandons d'études du fait de la baisse du revenu des parents, risquant également une augmentation du travail forcé des mineurs. Selon l'analyse et la simulation menées par le MEF, beaucoup d'enfants issus des ménages pauvres risquent de ne pas retourner à l'école

49 Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, Profil pays 2017, https://www.uneca.org/fr/publications/profils-de-pays-2017, togo_cp_fre_2017.pdf
50 Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017, INSEED
51 Enquête QUIBB 2015, INSEED

Figure 6. Evolution des abandons scolaires en fonction de la baisse du revenu des ménages.

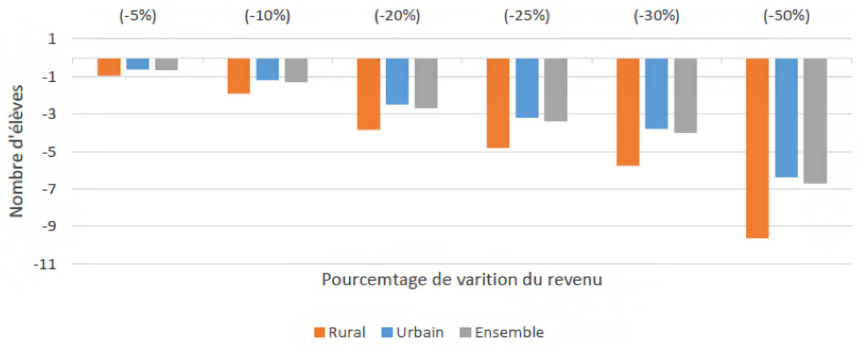

Source : Simulation des auteurs de l'étude réalisé par le MEF, Mai 2020.

temporairement ou même définitivement à la réouverture des écoles. Les ménages ruraux sont plus enclins à déscolariser leurs enfants. Les garçons et les filles sont tous impactés, mais différemment : les garçons sont susceptibles de rejoindre la main-d'œuvre pour contribuer aux revenus des ménages, tandis que les filles sont plus susceptibles d'être affectées aux activités domestiques et d'être mariées précocement[52]. La déscolarisation des filles augmente également leur vulnérabilité aux violences domestiques et sexuelles basées sur le genre.

L'arrêt de l'éducation, même temporaire, peut pénaliser les jeunes pour la vie à cause de ses effets négatifs sur l'employabilité tout au long de la vie. La disparité de l'accès à internet, à l'électricité et aux appareils électroniques pour l'enseignement à distance risque de s'aggraver les écarts de performance entre les élèves des différents milieux socio-économiques, entre les écoles privées et publiques et entre le milieu rural et urbain risquent d'augmenter.

De plus, selon les résultats de l'étude sur l'analyse du marché et du secteur du travail de DNA Economics (2020), les prévisions dans le contexte de la pandémie montrent que le sous-secteur de l'éducation qui employait 69 000 togolais en 2019 indiquent que le PIB réel généré par ce sous-secteur devrait baisser de 18 % dans le pire des cas, alors que le secteur devrait connaître une baisse réelle de 2,5 % au maximum en 2019. Cette situation entraîne une baisse de l'emploi pouvant aller jusqu'à 2% en 2020, ce qui correspond à la perte de près de 1 400 emplois. La fermeture des établissements scolaires, même temporaire, aurait des effets court termes négatifs sur le secteur d'enseignement privé et public. Pour le secteur privé, ces effets négatifs vont se traduire dans la fermeture des établissements et augmentation du chômage du personnel enseignant. Pour les établissements publics, les effets négatifs se traduisent en revenus diminués du au travail réduit et une dégradation conséquente des conditions de vie[53].

5.7. Messages clés

Pauvreté et inégalité

- La crise de la COVID-19 pourrait accroître le taux de la pauvreté et accentuer les inégalités et les vulnérabilités existantes.

Protection sociale et services de base

- Les dépenses du Togo en matière de protection sociale (hors santé) en pourcentage du PIB sont faibles et représentent 0,6 %.
- Il est essentiel de mettre en place des programmes d'appui des populations les plus vulnérables adaptés à leurs besoins.

Système de santé

- Augmenter le financement pour assurer la riposte, mais aussi les services de santé de proximité et des services usuels.
- Nécessaire d'augmenter le nombre et la qualité de personnels de santé.
- Crucial de maintenir les programmes et les services de santé, surtout les services d'aide psychosociale et les aides aux victimes de violences sexuelles.

52 MEF, Nations Unies Togo « Analyse des impacts de la pandémie COVID-19 », mai 2020 cf. réf. 14
53 M Capazario, et al (2020), Analyse du marché et du secteur du travail, cf. réf. 21.

Eau, hygiène et assainissement

- L'accès aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement est essentiel pour le développement du pays et pour lutter contre la COVID-19.
- Il est essentiel d'augmenter le financement du secteur de l'eau et de l'assainissement pour assurer l'accès équitable entre les régions, surtout dans les bidonvilles.

Education

- Il est indispensable de soutenir le secteur avec un financement supplémentaire. Toutefois, il y a une baisse des dépenses sur l'éducation en % des dépenses publiques totales. Le niveau recommandé à l'échelle internationale est 15-20 % du budget national; 4-6 % du PIB
- Il faut mettre en place des dispositifs d'enseignement à distance pour toutes les couches de la population afin de garantir l'accès à l'éducation pour tous.

6.
Sécurité alimentaire et nutritionnelle

6.1. La situation avant la COVID

Avant la COVID-19, le bilan alimentaire des produits vivriers est excédentaire ces dernières années, avec un taux de couverture vivrière structurellement positif de 137,8 % en 2017-2018[54]: Des excédents ont été dégagés chaque année pour les céréales, les tubercules et les légumineuses. Les performances enregistrées dans les productions vivrières sont essentiellement dues à l'augmentation des superficies emblavées et dans une moindre mesure à l'amélioration des rendements. Cependant, ces excédents cachent quelques déficits importants, notamment en ce qui concerne le riz usiné, denrée pour laquelle le pays peine encore à atteindre l'autosuffisance. **En moyenne sur la période, le sous-secteur de la production animale couvre les 2/3 des besoins nationaux.** Les effectifs des cheptels ont augmenté très faiblement au cours de ces dernières années (2014-2018). On note que la croissance du sous-secteur de l'élevage est plus perceptible dans les élevages de volailles qui connaissent un taux d'accroissement moyen de plus de 6 % (DSID, 2019).

Malgré ces excédents alimentaires, avant la COVID-19, l'insécurité alimentaire au Togo était déjà élevée, estimée à 68,1 %. Le taux de prévalence de l'*insécurité alimentaire modérée ou grave* a augmenté entre les périodes 2014-2016 et 2016-2018, passant de 66,9 % à 68,1 %, soit 300 mille personnes de plus[55]. Cela signifie que ces personnes n'ont pas pu avoir régulièrement accès à des aliments nutritifs en quantité suffisante, bien que des excédents aient été dégagés sur ces deux périodes. Ainsi, même si elles ne souffrent pas nécessairement de la faim, elles sont davantage exposées à diverses formes de malnutrition et à une dégradation de leur état de santé. En même temps, le taux de prévalence de *l'insécurité alimentaire grave* a baissé entre 2014-2016 et 2016-2018, passant de 34,3 % à 32,2 %, mais le nombre de personnes souffrant de l'insécurité alimentaire reste relativement stable entre les deux périodes (FAO, 2019). Ce résultat est imputable à la mise en œuvre du PNIASA, qui a permis au Togo de manière globale d'améliorer la disponibilité de certains aliments de base. Toutefois, l'insécurité alimentaire au niveau des ménages reste encore présente dans certaines localités du pays.

La principale cause de l'insécurité alimentaire est le manque de ressources financières, et les ménages ont eu des difficultés à subvenir à leurs besoins alimentaires. Selon l'enquête QUIBB 2015, 33,9 % des ménages ont eu des difficultés à subvenir à leurs besoins alimentaires. La situation est aussi préoccupante en milieu urbain (31,8 % des ménages) qu'en milieu rural (35,7 % des ménages). Pour 46,1 % des ménages, la principale cause de l'insécurité alimentaire est le manque de ressources financières. Elle est suivie par les faibles récoltes, du fait de l'irrégularité des pluies (28 % des ménages) ; puis par le prix élevé des produits sur le marché (13,2 % des ménages). Les facteurs contributifs sont de plusieurs ordres selon le milieu de résidence. L'analyse de la cartographie de la pauvreté selon le milieu de résidence en 2017 montre que la pauvreté est plus élevée en milieu rural (63,7 %). Outre le niveau absolu de pauvreté, la variabilité des revenus est un élément déterminant qui constitue souvent l'une des principales causes de l'insécurité alimentaire. La variabilité des revenus, même lorsqu'elle se produit au cours d'une même année, peut avoir des conséquences importantes en termes d'accès à la nourriture. Elle résulte de la convergence de plusieurs facteurs, comme des chocs climatiques, qui limitent la capacité des ménages à répartir également leur consommation dans le temps, d'où une fragilisation de leur accès aux aliments, aux services de santé et à la nutrition en cas de chocs économiques[56].

Structurellement, le Togo enregistre des excédents vivriers mais s'agissant de la situation de la faim, le score est compris entre 20,0 et 34,9[57], ce qui indique un niveau grave

54 Selon la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID), 2019.

55 FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF, 2019, « L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019. Se prémunir contre les ralentissements et les fléchissements économiques », Rome, FAO, pages 157/253, http://www.fao.org/3/ca5162fr/ca5162fr.pdf

56 Ibid, cf. réf. 53.

57 « Indice de la faim dans le monde : Les défis de la faim et du changement climatique », Synthèse, ACTED, Welt Hunger Hilfe, Concern Worldwide, oct. 2019, https://www.globalhungerindex.org/pdf/fr/2019/synthese.pdf.

de la faim au Togo avant la COVID-19[58]. En milieu rural, la principale cause d'insécurité alimentaire concerne les faibles récoltes (44,7 % des ménages) et en milieu urbain, elle porte sur les faibles ressources financières (68,4 % des ménages). L'utilisation adéquate des denrées alimentaires reste aussi une préoccupation majeure. Les populations les plus touchées sont : les agriculteurs vulnérables en insécurité foncière, victimes des aléas climatiques et disposant d'opportunités commerciales limitées ; les éleveurs et agro-pasteurs vulnérables et victimes de la dégradation des pâturages, ou des conflits liés à la transhumance, ou ayant des capacités limitées de soins pour leurs animaux et très peu connectés aux marchés.

6.2. Effets court-terme des mesures COVID

La section suivante présente une analyse de l'effet potentiel de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire au Togo par l'effet sur le commerce mondial (offre et prix des aliments et des produits primaires), sur les entreprises agricoles et sur les chaînes d'approvisionnement.

Le secteur primaire semble dans un premier temps le moins impacté par les effets induits de la crise de la COVID-19. Toutefois, **les mesures de fermeture des frontières et des marchés, ainsi que les confinements, ont eu des effets sur les produits frais et sur la logistique en matière d'exportation et d'écoulement des produits agricoles.** En effet, le chiffre d'affaires des entreprises du secteur agricole ressortirait en baisse de moins de 25 % (Rapport-Covid-19, 2020). Dans la zone UEMOA, les segments les plus impactés dans le secteur agricole sont les maillons exportation de produits frais, légumes et bétails, à cause des difficultés logistiques d'exportation et de distribution auxquelles ils sont confrontés. Les entreprises du secteur de l'agriculture s'attendent aussi à des conséquences plus prononcées dans leur secteur d'activité dans les mois à venir. En effet, les mesures de lutte contre la propagation de la pandémie pourraient créer une insécurité alimentaire à long terme à cause de l'indisponibilité des intrants agricoles, de l'indisponibilité de produits alimentaires de base, de l'inflation des prix etc. (Rapport-Covid-19, 2020).

Au Togo, les mesures d'urgence sanitaire prises par le gouvernement pour empêcher la propagation de la COVID-19 ont conduit à une forte baisse du chiffre d'affaires des entreprises agricoles et agroalimentaires, de 87,2 %[59]. Les mesures gouvernementales ont en effet non seulement réduit les activités des entreprises, mais elles les contraignent aussi à supporter des coûts supplémentaires liés à la prise de mesures préventives et de sensibilisation (mise en place des dispositifs de lavage des mains, d'utilisation de masques et de gel hydroalcoolique, etc.).

Le secteur agricole a toujours été relativement peu développé et devrait perdre 100 000 emplois. Même si le secteur agricole emploie 1,4 millions de Togolais, l'analyse des prévisions montre que le PIB réel agricole devrait diminuer de manière spectaculaire, jusqu'à 14 % dans le pire des scénarios pour 2020. Cette situation entraînerait une baisse de l'emploi de 7 à 9 % au pire en 2020, ce qui représenterait une perte de près de 100 000 emplois[60].

La fermeture des frontières et les contraintes d'approvisionnement ont eu des effets sur la chaîne d'approvisionnement et les prix. Les marchés ouest-africains sont bien intégrés et la forte campagne agricole de 2019/20, avec une production de céréales globalement supérieure à la moyenne, s'est traduite par un bon approvisionnement en céréales et une baisse des prix sur de nombreux marchés de la région. En effet, le bulletin des prix de février 2020, publié par Famine Early Warning Systems Network (FEWSNET), indique des tendances à la baisse des prix du riz importé sur plusieurs marchés en Afrique de l'ouest. Au Togo, le prix du riz importé a baissé de plus de 10 %[61] par rapport à

58 Ibid

59 CCI Togo, « Effets de la crise sanitaire liées au Covid-19 sur les activités des entreprises du secteur privé togolais », Rapport d'étude, mai 2020, https://www.ccit.tg/sites/default/files/Rapport_Impact%20Covid19%20CCIT_compressed.pdf

60 M Capazario, et al. C.f. note 21.

61 Economic and Market Impact analysis of COVID-19 on West and Central Africa, WFP-Regional Bureau VAM/M&E/Nutrition/Supply Chain 30 mars 2020

la moyenne des cinq dernières années (2015-2019). Les mesures de distanciation sociale perturbent le fonctionnement normal des activités rurales au Togo, où entre 60 % et 80 %[62] des exploitations agricoles et des marchés pastoraux, respectivement, ne fonctionnaient pas correctement. Les mesures de confinement ont stimulé les activités clandestines, telles que le transport frauduleux de personnes et de marchandises. Le port de Lomé au Togo est l'un des ports par lesquels passent les aliments importés pour l'Afrique de l'Ouest. Il est potentiellement vulnérable aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement à cause de la dépendance à l'égard des aliments importés venant de divers pays fortement touchés par la COVID-19 comme le Vietnam, la Chine et l'Inde[63].

La population rurale sera touchée par l'insécurité alimentaire. En effet, avec une population estimée à 8,19 millions d'habitants en 2020, les prévisions du Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) estiment qu'au Togo environ 3 560 personnes issues de la population rurale se trouveront en insécurité alimentaire entre juin et août 2020.

6.3. Messages clés

- Avant la COVID, l'insécurité alimentaire au Togo était déjà élevée, estimée à 68,1 %.
- Les mesures de distanciation sociale perturbent le fonctionnement normal des activités rurales au Togo et 60 % à 80 % des exploitations agricoles et des marchés pastoraux, respectivement, ne fonctionnaient pas correctement.
- Le port de Lomé est potentiellement vulnérable aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement à cause de la dépendance à l'égard des aliments importés venant de divers pays fortement touchés par la COVID-19, comme le Vietnam, la Chine et l'Inde.
- Le secteur agricole a toujours été relativement peu développé et devrait perdre 100 000 emplois. La perte des emplois et la baisse des revenus risque d'augmenter significativement le nombre des personnes touchées par l'insécurité alimentaire.
- La fermeture des frontières et les contraintes d'approvisionnement ont eu des effets sur la chaîne d'approvisionnement et les prix.
- Les populations pauvres rurale et urbaine sont à risque d'être touchée par l'insécurité alimentaire.

62 Loïc Bisson et Thea Hambleton, COVID-19 Impact on West African Value Chains, Clingendael - the Netherlands Institute of International Relations, juin 2020, https://www.clingendael.org/sites/default/files/2020-06/Policy_Brief_COVID-19_Impact_on_West_African_Value_Chains_June_2020.pdf.

63 Netherlands Institute of International Relations, « COVID-19 Impact on West African Value Chains », Policy brief, juin 2020, https://www.clingendael.org/sites/default/files/2020-06/Policy_Brief_COVID-19_Impact_on_West_African_Value_Chains_June_2020.pdf.

7.
(In)égalités liées au genre

7.1. Les vulnérabilités principales liées au genre

La pandémie de la COVID met en danger les progrès limités obtenus au cours des dernières décennies en matière d'égalité homme-femme. Au Togo, on constate des évolutions législatives et la volonté du gouvernement d'agir sur ce front. Cependant, de nombreux défis persistent, notamment en ce qui concerne les cibles de l'objectif 5 des ODD. L'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive, l'élimination du mariage des enfants, des mariages précoces ou forcés, de la mutilation génitale féminine, ainsi que l'inclusion entière et effective des femmes dans la vie politique, économique et publique restent un défi.

L'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive reste limité et risque d'être encore plus réduit par les restrictions liées à la COVID. En ce qui concerne les indicateurs de santé sexuelle et reproductive, la mortalité maternelle reste élevée, avec 396 décès pour 100 000 naissances vivantes[64]. Le taux estimé des accouchements assistés par un professionnel de santé est de 69,4 % (MICS, 2017). En même temps, le taux de fécondité des adolescentes (naissances pour 1 000 femmes de 15 à 19 ans) est très élevé, estimé à 89,1 %.[65] L'accès et l'utilisation de la planification familiale et des moyens de contraception restent faibles, estimés à seulement 19,9 % (pourcentage des femmes mariées ou en couple en âge de procréer, 15-49 ans). Ce fait, associé aux instances de mariages précoces, rend les femmes togolaises vulnérables. Parmi les Togolaises âgées de 20 à 24 ans, 5,5 % étaient mariées avant l'âge de 15 ans. Cette proportion est de 21,8 % avant l'âge de 18 ans (EDST[66] 2013-2014). Ces vulnérabilités existantes de l'accès aux soins de santé risquent de s'aggraver si les ressources et les investissements sont détournés des services de santé sexuelle et reproductive.

La fermeture des écoles a un effet négatif plus prononcé sur les filles au vu des inégalités existantes, de l'augmentation des tâches domestiques, d'un risque plus élevé de grossesse précoce, de mariage et de travail forcé. L'accès à l'éducation diminue après l'école primaire, le taux de participation des filles à l'école primaire étant de 72 %, et à l'éducation secondaire de 14 %. Ce taux élevé de déscolarisation peut être partiellement imputé au niveau élevé de grossesses adolescentes indiqué précédemment. Ainsi l'écart en termes d'apprentissage et d'inégalités entre les filles et les garçons risque de se creuser, ce qui a aussi un impact à long terme sur les opportunités économiques et l'employabilité tout au long de la vie.

La crise augmente la probabilité pour les femmes et les filles de subir des violences de la part de leur partenaire, et d'autres formes de violence domestique. L'expérience des pandémies précédentes, comme par exemple Ebola, a démontré que le taux de la violence sexiste augmente pendant les crises. Le confinement, l'une des principales mesures de prévention de la propagation du coronavirus, met en danger les groupes vulnérables, qui se retrouvent dans un espace clos avec leur agresseur, sans recours aux services de soutien et de protection. Les instances de violence sexiste restent élevées au Togo. Il est estimé que 25,1 % des femmes âgées de plus de 15 ans ont subi des violences de la part de leur partenaire intime. La prévalence de l'excision/mutilation génitale féminine des filles et femmes âgées de 15 à 49 ans est estimé être de 4,7 %. Selon les simulations menées par le MEF, les femmes sans emploi et celles qui exercent une activité non rémunérée sont plus vulnérables aux violences domestiques. Ainsi, la baisse et la perte de l'activité économique rend les femmes plus vulnérables aux chocs économiques et aux violences.

Les femmes sont majoritairement actives dans le secteur informel, ce qui les rend extrêmement vulnérables aux retombées socio-économiques de la pandémie. Les

64 "Maternal mortality and child statistics." UNICEF DATA, UNICEF, 6 julliet 2020, data.unicef.org/.

65 «Human Development Reports. » Human Development Reports, UNDP, hdr.undp.org/en/countries/profiles/TGO.

66 Troisième enquête démographique et de santé (EDST-III 2013-2014), janvier 2015, https://www.afro.who.int/sites/default/files/2017-10/EDST%20III.pdf

femmes constituent la majorité des personnes employées dans le secteur informel (54 %)[67] et sont majoritairement présentes dans le milieu rural et le secteur de l'agriculture. Cela s'explique en partie par le taux de déscolarisation des filles plus élevé que celui des garçons au niveau de l'éducation secondaire. Les filles arrivent sur le marché de l'emploi plus tôt (arrivée précoce des filles de 10 à 24 ans). Le ratio du taux de chômage féminin par rapport au masculin est de 0,70, et le taux de chômage des jeunes (ratio femmes/hommes) est de 0,61, indiquant qu'il y a un nombre plus élevé de femmes au chômage. L'inclusion financière est faible, avec seulement 37,6 % des femmes ayant un compte dans une institution financière ou auprès d'un prestataire de service mobile de transfert monétaire[68] (2018).

Plus d'inclusion et d'engagement des femmes dans la conception des politiques publiques est nécessaire. En 2019, l'Assemblée Nationale comptait 17 femmes députées, ce qui correspond à un taux de 18,68 %[69] contre 16,67 % au Gouvernement (4 ministres sur 24 au total).

7.2. Messages clés

- Il est urgent de maintenir l'accessibilité des services de santé essentiels, surtout pour les populations les plus démunies. Un accent particulier doit être mis sur les services de « SRH » ou de santé sexuelle et reproductive, support et services psycho-sociaux aux victimes de violences sexuelles basées sur le genre.
- Il est essentiel de maintenir l'accès à l'éducation des filles et de concevoir des interventions et des politiques publiques tenant compte des contraintes spécifiques des filles.
- Mettre en place des plans de protection sociale et de relance bénéficiant aux femmes et aux filles, comme par exemple des transferts d'espèces pour mitiger les conséquences économiques négatives :
  - » On note le programme novateur Novissi, qui a été mis en place par le gouvernement togolais - il faut d'autres programmes de ce type pour augmenter la résilience des populations les plus démunies (Encadré 2, page 29).
- Assurer l'inclusion et l'engagement direct des femmes dans la direction et la participation à la planification des interventions, et dans la prise de décisions relatives aux mesures de la COVID-19.
- S'assurer que la lutte contre la violence basée sur le genre continue, et que les services de soutien et de protection sont accessibles aux groupes vulnérables.

67 Ministère de la Promotion de la Femme, République Togolaise. Politique Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre du Togo. janvier 2011. http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/tog158630.pdf

68 Togo, Human Development Reports, PNUD. cf. réf. 51.

69 « Les femmes députées de l'Assemblée Nationale Togolaise. » Assemblée Nationale Togolaise, http://www.assemblee-nationale.tg/les-deputes/femmes-deputes.html.

8.
Résumé des études et enquêtes en cours

Plusieurs études et enquêtes ont été menées ou sont en cours de réalisation afin de mesurer les impacts réels de la crise de la COVID-19 sur les ménages et les entreprises togolaises. Nous présentons ci-dessous un résumé rapide de quelques études réalisées pendant la période d'urgence, et nous tentons de faire ressortir les lacunes ou les limitations potentielles.

Les Enquêtes

Effets de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités des entreprises du secteur privé Togolais

Cette étude constitue une enquête auprès de 1 205 entreprises du secteur privé, étendue sur tout le territoire togolais. 1 084 entreprises ont rempli le questionnaire. Parmi ces entreprises, 375 (35 %) sont localisées dans les régions. L'enquête couvre les impacts sur le chiffre d'affaires et l'emploi, la pertinence des mesures prises par le gouvernement et la résilience des entreprises. Elle présente également une analyse de l'enquête et développe des recommandations. Les résultats sont alignés avec les projections macroéconomiques: le secteur des services est le plus touché, suivi par le commerce, l'industrie, les mines et le BTP, et l'agriculture.

Limitations: L'étude ne couvre que le secteur formel, et n'a été effectuée qu'une fois, ce qui ne permet pas de voir l'évolution dans le temps. Le questionnaire mesure la perception.

L'enquête à haute fréquence des ménages menée par l'INSEED avec le financement de la Banque mondiale, première phase débutée en mai-juin (en cours)

L'enquête de suivi téléphonique à haute fréquence des ménages » (ESTHFM) dans le cadre de la COVID-19 est très riche en données concernant les ménages, mais ne portait pas sur les entreprises (PME et secteur informel). Aussi, il est important de souligner que cette enquête sur les ménages est limitée à des questions relatives à l'accès à l'eau, aux services sociaux de base et au genre. Cette enquête permet d'établir le changement avant et après la COVID et de suivre l'évolution dans le temps. La durée de l'enquête peut aller de 6 à 12 mois.

Limitations: l'enquête ne couvre pas les PME. Cette enquête est réalisée par des entretiens téléphoniques, ce qui est plus inclusif que les questionnaires en ligne, mais reste inaccessible aux ménages et aux personnes n'ayant pas d'accès au téléphone (les plus vulnérables et marginalisés).

Analyse de l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les entreprises au Togo réalisé par la Conseil National du Patronat (CNP)

Enquête sur 110 entreprises ; secteur privé formel ; présentation des recommandations pour relancer l'activité. Le document contient une analyse sur les aspects suivants:

- Les coûts supplémentaires liés à la prévention de la propagation du virus,
- La situation actuelle : suspension ou continuité de l'activité,
- La situation actuelle des emplois : chômage technique, perte d'emploi, mise en congés payé ou télétravail,
- L'impact sur le chiffre d'affaires,
- Les engagements de paiements et fiscaux,
- Les préoccupations.

Cette enquête fournit des informations intéressantes relatives à l'impact de la COVID-19 sur les entreprises au Togo. Cependant, la taille de l'échantillon des entreprises interrogées est limitée et pourrait être revue à une taille suffisamment représentative des entreprises au Togo pour actualisation de l'étude après les trois de l'état d'urgence sanitaire.

Limitations: taille limitée de l'enquête ; focalisation sur les entreprises formelles uniquement; la réalisation qu'au début de la pandémie sans la répétition pour établir l'évolution dans le temps. Il serait intéressant de réactualiser cette étude.

Rapport COVID-19 : Impact de la pandémie de la COVID-19 sur le secteur privé de l'UEMOA, réalisé par Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA, mai 2020

L'objectif de cette étude et enquête rapide est d'évaluer de manière préliminaire les conséquences économiques et financières de la COVID-19 sur les entreprises de l'UEMOA. En plus de cela, l'étude vise à disposer d'un document de base qui peut contribuer à enrichir les réflexions à l'échelle nationale et régionale, afin de mieux accompagner le secteur privé face aux difficultés et aux préoccupations liées à la crise de la COVID-19.

La méthodologie consiste (1) d'une revue documentaire, et (2) d'une enquête auprès de 56 organisations d'entreprises membres de la CCR-UEMOA, ce qui correspond à sept organisations par pays. Le questionnaire comprend :

- Identification de l'organisation
- Les difficultés rencontrées par les organisations et les entreprises, et les impacts économiques (chiffre

d'affaires, trésorerie, emploi, investissement)

- Les mesures d'accompagnement souhaitées et les recommandations.

Le taux de réponse au Togo a été de 71 %, ce qui représente 5 organisations:

- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambres d'Agriculture
- Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers
- Conseil National du Patronat

L'étude récapitule (1) impact macroéconomique sur l'économie mondiale, (2) les mesures de lutte prises dans les Etats membres et accompagnement du secteur privé, (3) l'impact de la pandémie sur les entreprises et leurs organisations. Comme les autres études, il est révélé que le secteur des services est le plus impacté, commerce

Limitations : taille trop faible, réalisé en début de la pandémie, il y a nécessité de réactualiser cette étude ; n'inclut pas le secteur informel.

Les Etudes

Analyse des impacts sur l'économie et les conditions socio-économiques des ménages et des groupes vulnérables au Togo réalisée par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) du TOGO et Nations Unies, Mai 2020

Au niveau national, une analyse des impacts de la pandémie sur l'économie et les conditions socio-économiques des ménages et des groupes vulnérables au Togo, au moyen d'une approche méthodologique quantitative et qualitative basée notamment sur des modélisations de type (i) cadrage budgétaire en équilibre comptable ; (ii) équilibre général calculable ; (iii) équilibre général dynamique stochastique, et une hypothèse supposant une durée de la pandémie de six (scénario 1) ou neuf mois (scénario 2) avec un confinement partiel. Elle a apporté des informations sur l'impact des principaux agrégats macroéconomiques PIB, sur le secteur formel et informel et sur les branches d'activités. Cependant, il y a nécessité d'en savoir plus sur le bien-être de populations les plus vulnérables affectées par la COVID-19, sur le changement des mobilités des personnes intra-zones (à l'intérieur des régions) et inter-zones (entre les régions).

L'analyse du marché et du secteur du travail : Etude de référence pour le Cameroun, l'Ethiopie, le Ghana, le Nigeria, le Togo et la Tunisie, mai 2020

L'étude a fourni des informations riches sur le marché de l'emploi, en déterminant l'élasticité de l'emploi par rapport à la production dans différents domaines de l'économie (agriculture, mines et carrières, industrie manufacturière, services publics, construction, commerce de gros et de détail, transport, stockage et communication, hébergement et services de restauration, activités financières et d'assurance, activités immobilières, commerciales et administratives, éducation, santé humaine et service social, administration publique et autres) et a fait des projections à long terme pour les principales branches d'activités. Des analyses de l'offre de main-d'œuvre ainsi que la contribution de ce sous-secteur à l'emploi et au PIB réel ont été faites. Toutefois, il faut en savoir plus sur les effets de la COVID-19 sur l'emploi dans le développement des chaînes de valeurs agricoles, dans le cadre du PNIASAN porté par le PND.

Note d'analyse des impacts socio-économiques potentiels de la COVID-19 et des mesures de riposte réalisée par le Centre Autonome d'Etudes et de Renforcement des Capacités pour le Développement au Togo (CADERDT), avril 2020

La note présente (1) la situation sanitaire en Afrique et dans l'UEMOA, (2) les mesures de riposte mises en place dans l'UEMOA, (3) la situation sanitaire au Togo et les mesures de riposte, (4) les difficultés liées au secteur de la santé au Togo, (5) les conséquences possibles de la crise et des mesures de riposte sur l'économie togolaise, notamment sur :

- L'activité économique nationale,
- La stabilité des équilibres macroéconomiques,
- L'impact sur les différentes catégories d'agents (ménages, entreprises),
- L'administration publique, et (6) une conclusion et des recommandations.

Cette note fait une analyse qualitative de façon générale des impacts socio-économiques potentiels de la COVID-19 et des mesures de ripostes sur l'économie togolaise. Elle met un accent particulier sur les difficultés liées au secteur de la santé au Togo uniquement, pas sur d'autres secteurs prioritaires tels que le secteur privé (PME/entreprises et secteur informel), la protection sociale, les services de base et la sécurité alimentaire.

Cette note d'analyse a été réalisée en début de la période de l'état d'urgence sanitaire et après plus de trois mois, il serait d'intérêt de mettre cette note à jour afin de mieux évaluer les progrès réalisés ainsi que les efforts à poursuivre durant cette crise. Cette mise à jour

Tableau 6. Matrice des secteurs couverts par chaque étude et/ou enquête sur l'impact de la COVID-19 au Togo réalisées et étudiées.

Nom de l'étude/ l'enquête	Macro	PMEs	Santé	Pauvreté	Sécurité alimentaire	WASH	Éducation	Genre
Impact du Covid-19 sur le secteur privé de l'UEMOA, Chambre consulaire régionale - UEMOA		X						
Effets du COVID-19 sur les activités des entreprises du secteur privé Togolais (CCIT)		X						
Enquête de Suivi Téléphonique des Ménages (ESTHFM) dans le cadre, INSEED avec l'appui de la BM			X	X	X	X	X	X
Analyse de l'Impact de la pandémie du C19 sur les entreprises au Togo (CNP)		X						
Analyse des impacts sur l'économie et les conditions socio-économiques des ménages et des groupes vulnérables au Togo (MEF)	X	X	X	X	X			X
Note d'analyse des impacts socioéconomiques potentiels du Covid-19 et des mesures de Riposte (CADERDT)			X					

Tableau 7. Le résumé des enquêtes

Nom de l'étude / enquête	Secteur thématique/ d'intérêt	Méthodologie	Enquête (O/N)	Couverture géographique	Limitations	Conclusions
Impact de la pandémie du Covid-19 sur le secteur privé de l'UEMOA Fait par : Chambre consulaire régionale - UEMOA	Secteurs d'activités : commerce, l'industrie, l'artisanat et l'agriculture		Oui ; 1 mois (2 – 30 avril 2020) 7 entreprises enquêtées	Régional UEMOA 7 organisations par pays ;	Taille trop faible. 5 entreprises (71%) seulement ont répondu.	Les effets de long terme seront plus importants ; Les chefs de PMEs/ organisations professionnelles pas totalement satisfaits des mesures prises dans les pays
Effets de la Crise Sanitaire Covid-19 sur les activités des entreprises du Secteur Privé Togolais Fait par : CCIT	Secteur privé : PMEs/ Entreprises ; Secteurs d'activités (Commerce, Services, Agriculture/ Elevage, Industrie-mine et BTP)	Analyse documentaire et élaboration des outils de collecte ; Collecte de données primaires	Oui ; Mai 2020 1 205 entreprises du secteur privé affiliées à la CCIT	National : toute l'étendue du territoire	Que le secteur formel	Baisse de chiffre d'affaires entre février et mars ; Existence de difficultés liées au Covid-19 pour les PMEs ; Plus de problèmes de baisse de ventes et d'approvisionnement dans le commerce
Enquête de Suivi Téléphonique des Ménages (ESTHFM) dans le cadre, INSEED avec l'appui de la BM	Ménage : Santé, sécurité alimentaire, WASH, et situation économique des ménages Changement de comportement		Oui ; Haute fréquence Mensuelle pendant 6-12 mois selon le financement 1384 ménages enquêtées	National ; CATI (par téléphone)	Secteur informel, genre et services sociaux de bases peu abordé	

Tableau 8. Le résumé des études

Nom de l'étude / enquête	Secteur thématique/ d'intérêt	Enquête (O/N)	Couverture géographique	Limitations	Conclusions
Note d'analyse des impacts socioéconomiques potentiels du Covid-19 et des mesures de Riposte Avril 2020 Fait par : CADERDT	Secteur de la santé	N	National	Revue documentaire et analyse de données secondaires	Probable effet d'atténuation des mesures prises sur les retombées néfastes de la COVID-19
Analyse de l'Impact de la pandémie du C19 sur les entreprises au Togo Fait par : le Conseil National du Patronat (CNP) du Togo	Secteur d'activités (Agriculture, énergie, service, banque et assurances, commerce, transport, hôtellerie & restauration et BTP)	N	National	Secteur formel uniquement (entreprise SA, SARL et SARL U)	Economie sérieusement impactée, Baisse drastique des activités dans l'hôtellerie
Analyse des impacts de la pandémie COVID-19 sur l'économie et les conditions socio-économiques des ménages et des groupes vulnérables au Togo Pas encore publié Fait par : Etude MEF	Economie nationale ; Formel & Informel ; Sécurité alimentaire (disponibilité) ; genre	N	National	Hypothèse : durée de la pandémie de six mois (scenario 1) ou neuf mois (scenario 2) avec un confinement partiel.	Impacts négatifs de la Covid-19 sur l'économie et sur les ménages ; Relative dégradation des conditions de vie des ménages dans les dimensions non monétaires de pauvreté (santé, éducation, nutrition, emploi formel privé et emploi informel)

permettrait d'apprécier l'évolution des impacts socio-économiques de la pandémie et des mesures de ripostes sur l'économie, ainsi que d'examiner l'état de la mise en œuvre des différentes recommandations issues de la première note.

8.1. Pistes de recherche possibles par secteur

Ce document constitue une analyse de synthèse initiale, basée sur la recherche des études et données existantes du pays présentant la ligne de référence (« baseline ») socio-économique de la situation avant la COVID-19, pour mieux appréhender les vulnérabilités existantes, une identification des effets à court terme de la pandémie sur les thèmes prioritaires ainsi que quelques impacts potentiels à moyen et long terme. Bien qu'il ait permis de résumer les principales tendances et vulnérabilités issues des différentes études et données disponibles à ce jour, des analyses complémentaires et/ou des enquêtes à haute fréquence permettront d'avoir une vue granulaire des fragilités des populations ainsi qu'une vue d'ensemble.

- Par exemple, bien qu'il y ait plusieurs rapports d'analyse sur le secteur des PME et sur le secteur informel, une analyse économétrique des bases de données de l'enquête ERI-ESI peut aider à en savoir plus sur les déterminants de l'emploi informel féminin au Togo avant la COVID-19 et faire des estimations sur les impacts de la COVID.
  - » Possibilité d'utiliser le World Bank Enterprise Survey COVID déjà publié par la BM (mais échantillon assez réduit : 50 entreprises interrogées, et il s'agit d'un panel où la dernière année est 2016)
- De même, l'exploitation approfondie des données d'enquête QUIBB récentes ou de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) ainsi que l'enquête de suivi téléphonique des ménages peuvent être utilisées pour générer des informations utiles pour nourrir la réflexion sur l'analyse de l'impact de la COVID-19 sur le secteur de la pauvreté.

- En dépit des études de profils de pauvreté existantes, une analyse complémentaire est nécessaire pour déterminer les facteurs de basculement dans la pauvreté d'une part et pour faire une cartographie spatiale de zones de pauvreté, des zones les plus susceptibles aux crises, et des groupes vulnérables d'autre part. Une construction d'un indice du risque aux chocs serait utile.
- Une étude d'impact multidimensionnel par le biais d'enquêtes à haute fréquences serait utile et pourra nourrir une analyse des risques multidimensionnels, qui permettra de connaître les caractéristiques des vulnérabilités des ménages et des entreprises. Une simulation des évolutions micro-économiques basées sur la projection macroéconomique pourrait donner une prévision à moyen terme des impacts de la COVID sur la pauvreté monétaire et multidimensionnelle.
- Analyse et manipulation des données non-traditionnelles telles que les données mobiles, connues sous le nom de « call detail records » (CDRs), les images satellitaires ou les données des médias sociaux peuvent donner de nouvelles informations et aperçus, et apporter plus de granularité
  - » Données socio-économiques et études de mobilité,
  - » Propagation de la COVID-19 (contagion), taux de pauvreté et analyse spatiale.
- Les effets sur la parité homme-femme, et la situation des femmes, y compris la violence sexuelle et basée sur genre.

9.
Conclusion

La crise de la COVID-19 fait peser plusieurs menaces sur les moyens de subsistance dans les pays en développement, ce qui se traduit souvent par une augmentation des niveaux de pauvreté. Au Togo, plusieurs gains de développement acquis pendant les dernières décennies sont en danger de recul, en même temps que les vulnérabilités et les faiblesses des systèmes sont exposées.

En résumé de cette analyse, quelques recommandations sommaires pour faire face à la crise, améliorer la résilience de la population et reconstruire en mieux :

- Nécessité de mettre en œuvre une stratégie de financement du développement et de mettre en place des mesures visant à une plus grande efficience des investissements publics.
- Au vu des conséquences négatives de la COVID sur l'économie, il faut relancer l'activité des entreprises par des appuis financiers et un allègement fiscal.
- Compte tenu des problèmes d'approvisionnement rencontrés par les entreprises, il faut soutenir la production et la consommation locales. Ce support à l'économie locale permettrait d'enrayer l'accroissement de l'inflation sur les marchés urbains, ainsi que de permettre à une plus grande partie de la population d'accéder aux denrées alimentaires. Ces mesures pourraient donc permettre de mitiger les effets sur le court terme, ainsi que sur le long terme.
- Le secteur de l'agriculture est prometteur et a le potentiel pour devenir le secteur de l'innovation et de la création d'emploi.
- L'urgence du renforcement du secteur de la santé a été mise en évidence par la crise sanitaire. Il est crucial d'augmenter la part du budget alloué au système de la santé et améliorer la gestion fiscale.
- Mettre en place des plans de protection sociale et de relance bénéficiant aux femmes et aux filles, comme par exemple des transferts d'espèces pour mitiger les conséquences négatives.
    - » Même si pour le moment, les évaluations de l'impact approfondi du programme novateur Novissi n'ont pas encore été réalisées, il convient de noter que ce type de programme est nécessaire pour protéger et augmenter la résilience des populations les plus démunies.
- Inclure et directement engager les femmes dans la direction et la participation à la planification des interventions et à la prise de décisions sur les mesures de la COVID-19.
- Il est essentiel de maintenir l'accès à l'éducation des filles et de concevoir des interventions et des politiques publiques en prenant en compte les contraintes spécifiques des filles.
- S'assurer que la lutte contre la violence basée sur le genre continue, et que les services de soutien et de protection sont accessibles aux groupes vulnérables.

Bibliographie

- African Strategies for Health, « Profil de financement de la santé : Togo », Country profile, USAID, février 2016, https://www.msh.org/sites/msh.org/files/country_profile_-_togo_fr.pdf.
- Bank for International Settlements, Frederic Boissay and Phurichai Rungcharoenkitkul, « Macroeconomic effects of Covid-19: an early review », Rapport d'étude, 17 avril 2020, https://www.bis.org/publ/bisbull07.pdf.
- Banque Africaine de Développement, « Perspectives Économiques Au Togo », Groupe de la Banque Africaine de Développement, 13 février 2020, www.afdb.org/fr/countries/west-africa/togo/togo-economic-outlook.
- Banque Africaine de développement. « Perspectives économiques en Afrique : performances macroéconomiques en Afrique et perspectives, emploi, croissance et dynamisme des entreprises, l'intégration pour la prospérité économique de l'Afrique », Rapport d'étude, 2019, https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/2019AEO/AEO_2019-FR.pdf
- Banque Mondiale, « Global Economic Prospects », Flagship Report, juin 2020, https://www.worldbank.org/en/publication/global-economic-prospects
- Banque Mondiale, « Togo COVID-19 Emergency Response and System Preparedness Strengthening », avril 2020, documents1.worldbank.org/curated/en/953211586451699422/pdf/Project-Information-Document-Togo-COVID-19-Emergency-Response-and-System-Preparedness-Strengthening-P173880.pdf.
- Banque Mondiale, « Enterprise Survey - Country Highlights - Togo 2016 », 11 septembre 2017, http://documents1.worldbank.org/curated/en/370741533622085709/pdf/129268-WP-PBULIC-Togo-2016.pdf , consulté le 10 juillet 2020.
- Banque Mondiale, Donnée, Togo – population active, https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.TLF.TOTL.IN?locations=TG, consulté le 10 juillet 2020.
- BCEAO, Direction Nationale pour le TOGO/Secrétariat du Comité, « Balance des paiements et position extérieure globale du TOGO au titre de l'année 2017 », Rapport annuel, 2018.
- BCEAO, « Balance des paiements et position extérieure globale du Togo au Titre de l'année 2018 », Rapport annuel, 2019.
- BCEAO, Ministère de l'économie et des finances, Comité de la Balance des paiements, « Balance des paiements et position extérieure globale », Rapport annuel, 2015.
- BCEAO, Ministère de l'économie et des finances, Comité de la Balance des Paiements. « Balance des paiements et position extérieure globale », Rapport annuel, 2014.
- BCEAO, Ministère de l'économie et des finances, Comité de la balance des paiements. « Balance des paiements et position extérieure globale », Rapport annuel, 2016.
- Bisson, Loïc, et Thea Hambleton, « COVID-19 Impact on West African Value Chains », Clingendael - the Netherlands Institute of International Relations, juin 2020, https://www.clingendael.org/sites/default/files/2020-06/Policy_Brief_COVID-19_Impact_on_West_African_Value_Chains_June_2020.pdf.
- Burke, Jason, « Total Confirmed Coronavirus Cases in Africa Pass 1 Million », The Guardian, Guardian News and Media, 6 août 2020, www.theguardian.com/world/2020/aug/06/total-confirmed-coronavirus-cases-in-africa-pass-1-million.
- CCI Togo, « Effets de la crise sanitaire liées au Covid-19 sur les activités des entreprises du secteur privé togolais », Rapport d'étude, mai 2020, https://www.ccit.tg/sites/default/files/Rapport_Impact%20Covid19%20CCIT_compressed.pdf
- Centre Autonome d'Etudes et de Renforcement des Capacités pour le Développement au Togo (CADERDT), « Note d'analyse des impacts socio-économiques potentiels du Covid-19 et des mesures de riposte », Rapport de synthèse, avril 2020, https://www.africaportal.org/documents/20116/CADERDT-Note-Politique-Impacts-socio%C3%A9conomiques-du-COVID19-Togo-Avril20201.pdf, consulté le 10 juillet 2020.
- Chambre Consulaire Régionale UEMOA, « Impact de la pandémie du COVID-19 sur le secteur privé de l'UEMOA », Rapport, mai 2020, http://www.uemoa.int/fr/rapport-final-covid-19-impact-de-la-pandemie-du-covid-19-sur-le-secteur-prive-de-l-uemoa-mai-2020.
- Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, « COVID-19 Stratégies de déconfinement pour l'Afrique », Rapport, 2020, https://www.un.org/africarenewal/fr/derni%C3%A8re-heure/la-cea-propose-des-strat%C3%A9gies-de-d%C3%A9confinement-pour-relancer-les-%C3%A9conomies-africaines.
- Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, « Le COVID-19 en Afrique : Sauver des vies et l'économie », Rapport, 2020, https://www.un.org/africarenewal/fr/derni%C3%A8re-heure/cea-rapport-le-covid-19-en-afrique-sauver-des-vies-et-l%C3%A9conomie.
- FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF, « L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019. Se prémunir contre les ralentissements et les fléchissements économiques », Rome, FAO, page 157/253, juillet 2019, http://www.fao.org/3/ca5162fr/ca5162fr.pdf
- Fonds monétaire internationale (FMI), « Mise à jour du rapport sur la stabilité financière dans le monde », Rapport, juin 2020, https://www.imf.org/fr/Publications/GFSR/Issues/2020/06/25/global-financial-stability-report-june-2020-update.
- Fonds monétaire internationale (FMI), « Perspectives Économiques Régionales : Afrique subsaharienne, COVID-19 : une menace sans précédent pour le développement », Rapport d'étude, avril 2020, https://www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2020/04/01/sreo0420.

- Gouvernement de la République togolaise, « Plan national de développement (PND) 2018-2022 », Rapport, 7 août 2018, https://www.togofirst.com/media/attachments/2019/04/02/-pnd-2018-2022.pdf.
- « Indice de la faim dans le Monde : les défis de la faim et du changement climatique » Synthèse, ACTED, Welt Hunger Hilfe, Concern Worldwide, octobre 2019, https://www.globalhungerindex.org/pdf/fr/2019/synthese.pdf.
- Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques, « Cartographie de la pauvreté 2011 », Rapport d'étude, 2012.
- INSEED, « Cartographie de la pauvreté 2018 », Rapport d'étude, 2018.
- INSEED, « Enquête Démographique et de Santé 2013-2014 », Rapport d'enquête, janvier 2015.
- INSEED, « Enquête par grappes à indicateurs multiples, MICS6 2017 », Rapport, octobre 2019.
- INSEED, « Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel Togo, 2017 », Rapport d'enquête, octobre 2019.
- INSEED, « Profil de pauvreté 2015 », Rapport d'étude, avril 2016.
- INSEED, « Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-Être 2015 », Rapport d'enquête, avril 2016.
- INSEED, « Recensement Général des Entreprises au Togo : la collecte .... »,
- http://www.m.stat-togo.org/index.php/rge-collecte-donnees-fev2018-03-16. Consulté le 10 juillet 2020.
- Les femmes députées de l'Assemblée Nationale Togolaise », Assemblée Nationale Togolaise, http://www.assemblee-nationale.tg/les-deputes/femmes-deputes.html.
- M Capazario, A Jitsing, L Kaziboni, T Mokoka et F Venter (2020) Analyse du marché et du secteur du travail : Étude de référence pour le Cameroun, l'Éthiopie, le Ghana, le Nigeria, le Togo et la Tunisie. GIZ et AUDA-NEPAD
- Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement d'Allemagne (BMZ), « Pour mieux appréhender l'avenir du Togo : la dynamique démographique au cœur de la planification du développement », Rapport d'étude, mars 2018, https://health.bmz.de/ghpc/case-studies/population-dynamics-togo/GHPC_TOGO_FRANCAIS_FINAL_Longue.pdf.
- Ministère de l'économie et des finances du Togo, Nations Unies Togo, « Analyse des impacts de la pandémie COVID-19 sur l'économie et les conditions socio-économiques des ménages et des groupes vulnérables au Togo », Rapport d'étude, mai 2020, https://www.tg.undp.org/content/togo/fr/home/library/togo---analyse-des-impacts-de-la-pandemie-covid-19-sur-l-economi.html
- Ministère de la Promotion de la Femme, République Togolaise, Politique Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre du Togo, janvier 2011, http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/tog158630.pdf
- Ministère de la Santé et de la Protection sociale, « Plan national de développement sanitaire 2017-2022 », Rapport, février 2017, http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Tog184007.pdf.
- Nations Unies. Commission Economique pour l'Afrique ; Nations Unies. Commission Economique pour l'Afrique (2018-03). Profil de pays Togo 2017. Addis Abeba, https://repository.uneca.org/handle/10855/24364
- Netherlands Institute of International Relations, « COVID-19 Impact on West African Value Chains », Policy brief, juin 2020, https://www.clingendael.org/sites/default/files/2020-06/Policy_Brief_COVID-19_Impact_on_West_African_Value_Chains_June_2020.pdf.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), « Coronavirus disease 2019 (COVID-19) : Addressing the impacts of Covid-19 in food crises », 2020, http://www.fao.org/food-coalition/take-action/detail/en/c/1324289/
- Organisation International du Travail (OIT), « Analyse du système de protection sociale du Togo à travers le processus SPPOT : Vers un socle national de protection sociale », Rapport d'étude, 2018, https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9789264305281-fr.pdf?expires=1608670303&id=id&accnam e=guest&checksum=D376202599324067 8E5136E87CCF40CE.
- OIT, « TOGO, un socle de protection sociale et des garanties pour l'emploi, pour une réduction de la pauvreté durable d'ici 2030 », Rapport d'étude, 2015, https://www.social-protection.org/gimi/gess/RessourcePDF.action?ressource.ressourceId=53519.
- Organisation mondiale de la Santé (OMS), « Le Financement des systèmes de santé, le chemin vers une couverture universelle », Rapport d'étude, 2010, https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/4 4372/9789242564020_fre.pdf;jsessionid=1 25AD73D2895C1AF6FA655ED85B4F3CA?sequence=1.
- OMS, « Stratégie de coopération de l'OMS avec les pays 2009-2013 : Togo », Rapport, 2009, https://apps.who.int/iris/handle/10665/136151.
- PNUD, « Rapport sur le développement humain 2019, Note d'information à l'intention des pays concernant le Rapport sur le développement humain 2019 », Rapport, 2019.
- Republicoftogo.com, « Un million d'euros de l'Allemagne », République Togolaise, 2 avril 2020, www.republicoftogo.com/Toutes-les-rubriques/Cooperation/Un-million-d-euros-de-l-Allemagne.
- Togo Presse, « Riposte à la COVID-19 : Le Togo bénéficie du 2ème décaissement de 4,9 Milliards de F CFA De L'UE », togopresse.tg/riposte-a-la-covid-19-le-togo-beneficie-du-

2eme-decaissement-de-49-milliards-de-f-cfa-de-lue/.

- UNICEF Data, « Child Statistics », UNICEF, 6 juillet 2020, data.unicef.org/.
- UNICEF Data, « Water, Sanitation and Hygiene (WASH) Data », https://data.unicef.org/resources/dataset/drinking-water-sanitation-hygiene-database/.
- Union Africaine et OCDE, « Dynamiques du développement en Afrique : réussir la transformation productive », Rapport d'étude, 2019, https://www.oecd.org/fr/gouvernementdentreprise/dynamiques-du-developpement-en-afrique-2019-291046f7-fr.htm.
- Union Africaine et OCDE, « Dynamiques du développement en Afrique : croissance, emploi et inégalités », Rapport d'étude, 2018, https://www.oecd.org/fr/developpement/dynamiques-du-developpement-en-afrique-2018-9789264302525-fr.htm.
- WHO/UNICEF Joint Monitoring Programme for Water Supply, Sanitation and Hygiene (JMP) « WASH Data for Togo », JMP Global Database, https://washdata.org/data/household#!/tgo.
- World Food Programme, « Update on the impact of Covid-19 on food and nutrition security in West and Central Africa », Rapport, 17 avril 2020, http://www.food-security.net/wp-content/uploads/2020/05/WFP_Regional_West_Africa_Market_Impact_Covid19_Update_21042020.pdf
- Yao, Olivia. « Covid-19 : La France accorde une subvention de 2 milliards FCFA au Togo », Sikafinance.com, Sika Finance, 1 juillet 2020, www.sikafinance.com/marches/covid-19-la-france-accorde-une-subvention-de-2-milliards-fcfa-au-togo_23075.

11.
Annexes

Annexe 1: La liste des avis décrivant les mesures spécifiques publiés par la BCEAO :

- Avis N° 001-03-2020[70] relatif à la révision des modalités de mise en œuvre du dispositif des accords de classement pour les entreprises non financières ;
- Avis N° 003-03-2020[71] relatif aux adjudications dans le cadre des mesures prises par la BCEAO le 21 mars 2020 ;
- Avis N° 004-03-2020[72] relatif aux mesures de promotion des paiements électroniques dans le contexte de la lutte contre la propagation du COVID-19 ;
- Avis N° 005-04-2020[73] relatif au report d'échéances des créances des entreprises affectées par la pandémie du COVID-19 ;
- Avis N° 006-04-2020[74] relatif à l'émission de bons, dénommés « BONS COVID-19 » par les Etats membres et leur refinancement sur un guichet spécial à trois mois de la BCEAO ;
- Avis N° 007-04-2020[75] relatif à l'accès des créances privées cotées B au refinancement de la BCEAO ;
- Avis N° 008-04-2020[76] relatif aux mesures en faveur des institutions de microfinance affectées par la pandémie du COVID-19 ;
- Avis N° 009-05-2020[77] portant prorogation des mesures de promotion des paiements électroniques dans le contexte de la lutte contre la propagation du COVID-19.

70 https://www.bceao.int/fr/reglementations/avis-ndeg-001-03-2020-relatif-la-revision-des-modalites-de-mise-en-oeuvre-du
71 https://www.bceao.int/fr/reglementations/avis-ndeg-003-03-2020-relatif-aux-adjudications-dans-le-cadre-des-mesures-prises
72 https://www.bceao.int/fr/reglementations/avis-ndeg-004-03-2020-relatif-aux-mesures-de-promotion-des-paiements-electroniques
73 https://www.bceao.int/fr/reglementations/avis-ndeg-005-04-2020-relatif-au-report-decheances-des-creances-des-etablissements
74 https://www.bceao.int/fr/reglementations/avis-ndeg-006-04-2020-relatif-lemission-de-bons-du-tresor-denommes-bons-COVID-19
75 https://www.bceao.int/fr/reglementations/avis-ndeg-007-04-2020-relatif-lacces-des-creances-privees-cotees-b-au-refinancement
76 https://www.bceao.int/fr/reglementations/avis-ndeg-008-04-2020-relatif-aux-mesures-en-faveur-des-institutions-de
77 https://www.bceao.int/fr/reglementations/avis-ndeg-009-05-2020-portant-prorogation-des-mesures-de-promotion-des-paiements

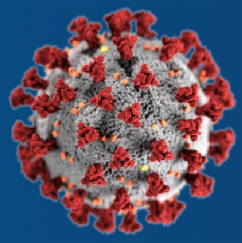

Analyse Synthétique

des effets principaux de la COVID au Togo

Septembre 2020

PNUD

DATA-POP ALLIANCE

ADE ANALYSIS FOR ECONOMIC DECISIONS